

LES ANTIQUITEZ DE SOISSONS


Recueillies de divers auteurs et croniques

Par **Nicolas BERLETTE**

Bourgeois de ladicte ville

1557-1582

PRÉFACE

OISSONS existait depuis près de deux mille ans, quand Berlette entreprit le premier d'en écrire l'histoire. Son travail n'est, à vrai dire, qu'une esquisse incomplète et superficielle. Les renseignements et documents laïques, si l'on peut s'exprimer ainsi, lui faisaient complètement défaut, et il n'aurait pas eu grand chose à raconter si les archives et chartriers des couvents et de la Tour des Comtes ne lui avaient fourni des éléments précieux pour le développement de son récit. De là le caractère tout religieux dont il est empreint et qu'on ne peut songer à lui reprocher.

Nicolas Berlette, dit Dom Grenier, est le premier écrivain que nous voyons avoir eu à cœur l'histoire de son pays. Les renseignements que nous avons sur sa naissance et sa vie sont assez obscurs et fort sommaires. Michel Berthin dans la préface du mss n° 223 de la Bibliothèque de Soissons nous apprend que Berlette est né en 1557. Il mourut en 1582, à l'âge de vingt-cinq ans. Quelle importance faut-il ajouter aux six vers suivants, dont la latinité torturée rend le sens assez obscur?

Octoginta pater mater véro undè viginti
Annorum genuit qui dedit istad opus
Sed patris et matris fuit æqua senectus
Nam fuit hæc sapiens uxor amans que viri
Unius his gnatus citius quem fata tulerunt.
Quam scriptis summam apponeret ipse manum.

Cependant il n'est pas difficile d'y reconnaître que son père avait quatre-vingts ans, sa mère vingt, que c'était un ménage exemplaire, qu'ils n'eurent qu'un fils, l'auteur de cet ouvrage : une mort prématurée l'empêcha d'y mettre la dernière main.

Nous savons cependant par Michel Berthin qu'il était de bonne famille. En 1531, deux de ses parents (?) Robert et Jehan Berlette faisaient partie de la troupe des Bourgeois qui représentaient, sur un théâtre, le mystère de la Passion. En 1544, Jacques Petit, Procureur du Roi, se faisait accompagner du même Robert Berlette et « aultres gouverneurs » quand il alla implorer la clémence de Charles-Quint, la veille du jour où l'empereur devait traverser la ville avec son armée. L'abbé Pécheur, dans ses annales, raconte que Berlette était propriétaire d'une maison située rue Saint-Antoine. Cet auteur n'a pas eu la prétention d'écrire une véritable histoire de Soissons. Il intitule modestement son œuvre « Antiquitez de la Ville de » Soissons recueillies de diverses histoires et cronicques. »

C'était un curieux, Berthin l'accuse de manquer d'érudition ; il était cependant élève du Collège Saint-Nicolas, comme il le raconte lui-même.

Sa grande piété lui avait probablement facilité l'accès dans les monastères où la paternelle bienveillance des Religieux lui laissait toute latitude pour ses recherches et ses études. On sait de bonne source qu'il avait ses entrées au Château où les archives étaient mises, par lui, à contribution. Son ouvrage est assez dédaigneusement traité par ses successeurs et ses commentateurs, ce qui ne les a pas empêchés de lui emprunter le fonds, la forme et la distribution.

C'est à croire qu'ils le considéraient comme un fonds

banal appartenant à tout le monde et que chacun pouvait arranger et modifier à sa guise. Le manuscrit que nous connaissons sous le nom d'Histoire de Berlette, ne contient l'œuvre originale de ce dernier que dans de restreintes proportions. L'avocat Duchêne, qui avait épousé sa veuve et surtout le joanniste Michel Berthin, curé de Chaudun, sont les auteurs principaux de cet ouvrage. Sous prétexte de le corriger et de le compléter, ils l'ont arrangé et dérangé au gré de leur caprice. Le chanoine Dormay savait du reste à quoi s'en tenir, il ne cite jamais que M. Berthin et chose singulière, paraît même ignorer le nom et l'existence de Berlette. Il n'est peut-être pas hors de propos de donner un exemple du sans-gêne avec lequel le bon curé de Chaudun en usait avec son modèle. Au sujet de la reconstruction des fortifications en 1551, Berlette raconte qu'en travaillant proche de l'église Saint-Remi, on découvrit de grosses maçonneries semb'ant provenir d'un fort château et qu'on trouva un fontz (coupe) de plomb rempli de médailles de laiton sur lesquelles était l'image d'une idole paganique. Berthin n'est pas embarrassé de si peu, pour lui, ce sont les ruines d'une ancienne église et le mot « fontz » lui paraissant incomplet, il y ajoute l'épithète de « baptismaux ». Singulière association que celle d'un fontz de baptême et de monnaies païennes. On verra plus tard ce qu'était ce prétendu château ou édifice religieux.

Si superficielle qu'elle puisse paraître, l'œuvre de Berlette n'est pas sans mérite historique. Elle est écrite de bonne foi et sans parti pris. C'est pour ainsi dire le procès-verbal des connaissances de son époque, procès-verbal aussi fidèle que naïf. Ses récits sont, si l'on peut dire, des tronçons indépendants les uns des autres.

C'est l'histoire de Montaigne qui « ayme les historiens ou fort simples ou excellens, les simples qui n'ont pas de quoy y mesler quelque chose du leur, et qui n'apportent que le soin et la diligence de ramasser tout ce qui vient à leur notice et d'enregistrer à la bonne foy toutes choses, sans choix et sans triage, nous laissant le jugement entier pour la cognoissance de la verité ».

Evidemment ce n'est pas là l'histoire telle que l'ont comprise les grands historiens. Malheureusement ces auteurs, emportés par la passion ou le parti pris, altèrent la vérité. C'est un défaut qu'on ne peut reprocher à Berlette. Quelques défautueuses que soient la forme et la distribution qu'il a suivies, elles ont été néanmoins conservées par M. Berthin et ses successeurs, et même de nos jours par l'estimable Leroux.

Il n'en est pas moins vrai que Berlette est le père de notre histoire locale et l'inspirateur de ses successeurs.

Quand le bénédictin dom Grenier composait les prodigieux mémoires destinés à une histoire générale de la France et en particulier de la Picardie et du Soissonnais il ne mentionnait que deux exemplaires manuscrits de Berlette. « Le premier, dit-il, à la Bibliothèque du Roi, » n° 2194 (aujourd'hui 3862) provenant de celle de Colbert. Cette copie indique qu'elle a été revue et corrigée par Duchêne et augmentée par M. Berthin, prieur de Saint-Jean-des-Vignes, qui l'a distribuée en huit livres. Le second en l'abbaye de Saint-Médard, on pense que c'est l'original. Il est certain que ni les corrections de Duchêne ni les augmentations de Berthin ne s'y trouvent. Berlette, ajoute-t-il, est un auteur stérile; d'après le jugement de l'abbé Lebeuf, son ouvrage est plaine (*sic*) de fables. »

Dom Grenier ne connaissait pas l'exemplaire appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque de Soissons. Il existait cependant, car il est antérieur au premier, comme l'écriture l'indique, et le manuscrit cité par dom Grenier n'en est que la copie à peu près intégrale. Quant à celui de Saint-Médard, est-il décidément perdu ?

C'est certainement à l'insu de dom Grenier et probablement après sa mort qu'une main attentive a eu l'heureuse idée d'intercaler dans le 243^e volume de ses recueils, un manuscrit d'une trentaine de feuillets remplis d'une écriture de la fin du xvi^e siècle.

Il est permis d'y reconnaître une copie du vrai Berlette sec et stérile comme il est dit plus haut, mais bien certainement expurgé des corrections de Berthin et de Duchêne. Le copiste a-t-il respecté le texte original ? hélas non ! il y a quelques chapitres tronqués et abrégés.

A quel moment Berlette écrivait-il ? C'est une question à laquelle il n'est pas difficile de répondre. Ses derniers récits sont la relation de l'occupation de la ville par les Huguenots en 1567 et de l'inondation de 1575. D. Grenier et Lebeuf prétendent qu'il commença en 1542 à réunir les matériaux de son ouvrage. Si notre auteur a pu nous raconter le triste épisode de 1567, il est évident qu'il ne serait pas mort à la fleur de l'âge. Il aurait mis au moins 25 années à composer ses « Antiquitez ». Dom Grenier et le chanoine Lebeuf commettent une erreur manifeste, erreur partagée par d'autres écrivains qui les ont cru sur parole, sans souci d'inventaire. Michel Berthin, son contemporain, son ami et son continuateur, nous dit qu'il est mort en 1582, à l'âge de 25 ans. C'est évidemment lui qu'il faut croire.

Du reste, Berlette fixe bien le moment auquel il écrivait.

C'est quand il s'agit de la prétendue fondation de Soissons par un fils de Marius.

« L'an du monde 3865, il y a maintenant *seize cent* » *quatre-vingts ans*, la ville de Soissons fut premièrement » commencée à bâtir..... etc. »

L'an du monde 3865 correspond à l'année 105 av. J.-C. C'est la date de la victoire remportée par les Cimbres sur les Romains, auprès d'Orange. Berlette écrit 1680 après. Si de ce chiffre on retranche les 105 ans qui précèdent l'ère chrétienne, on trouve que c'est en 1575 qu'il commençait ce chapitre. Il n'avait alors que dix-huit ans.

C'est l'année même de sa mort que, d'après le chanoine Lebeuf, ses successeurs se mirent à l'œuvre, ce qui est du reste confirmé par la date du manuscrit de Soissons. L'abbé Lebeuf, à cette occasion, dans une lettre adressée à M. Maillard dans le *Mercure de France*, se moque du reste assez agréablement de ces parasites de Berlette.

L'un d'eux, le fameux Jean Lamy, archidiacre de Tardinois, qui prétendait que l'étymologie de ce nom venait de Tardif en la Loi.

Lebeuf relève aussi le propos outrageant de l'un d'eux qui ne craignait pas d'avancer que les Soissonnais n'aimaient pas leur pays.

Chose triste à dire, c'est Michel Berthin lui-même qui est l'auteur de cette pitoyable assertion, Il coupe en deux le récit que fait Berlette du Siège de Noviodunum par César et y intercale, on ne voit pas sous quel prétexte, une longue et laborieuse élucubration sur la décadence des Soissonnais.

Quoique le manuscrit trouvé dans Dom Grenier ne soit probablement qu'une copie un peu écourtée de l'original, c'est, malgré tout, celle qui s'en rapproche le plus et en

rend le plus exactement la manière, le style et la forme. Grâce à l'honnêteté de Derthin, il a pu être complété et restauré.

Dans ces conditions, il mérite d'être conservé et multiplié non pas tant comme valeur historique que comme l'œuvre initiale d'un enfant de Soissons. L'occasion a semblé propice de rendre hommage à sa mémoire. Il n'était pas besoin pour cela de marbre ni de bronze. Berlette n'a jamais eu les honneurs de l'impression, une édition soignée devait être, en même temps qu'un acte de tardive réparation, le seul monument qu'on pût élever en l'honneur de l'enfant, du bourgeois, du premier historien de Soissons.



ANTIQUITEZ DE LA VILLE DE SOISSONS

Recueillies de divers auteurs et croniques


PAR

NICOLAS BERLETTE,

Bourgeois dudict Soissons (1575-1582)

1^{ent}

Du Chasteau bâti sur la rivière d'Aixne

ongtemps auparavant que les François eussent pris le país des Gaules pour leur habitation et eleu un roy pour les régir et gouverner, leur país estoit fort divisé et séparé entre plusieurs ducs et grands Seigneurs, qui, en raison des limites dudict país et seigneurie, auaient journellement des guerres et dissensions les uns contre les autres, qui fut la cause de la fondation d'un chasteau audict Soissons.

Deux grands personnages nommés Brennus et Brennius rois d'Angletaire et Capitaines des Senonois n'estant contents des Seigneuries qu'ils possédoient, délibérèrent un jour de guerroyer et subjuguier les Belgiens qui lors estoient fort renomméz et firent à ceste occasion assembler une grosse et puissante armée pour aller attaquer les Belgiens. De quoy advertis, ceulx-ci en firent de même de leur costé pour y résister et un jour, l'an de la fondation

de Rome 315, il y a maintenant deux mille soixante trois ans (av. J.-C. 488), s'assemblèrent les deux armées en la vallée de Soissons, sur la rivière d'Aixne, y passant un fort long temps, ils bataillèrent les ungs contre les aultres avec grandes pertes de gens tant d'une part que de l'aultre. Durant laquelle affaire les dicts Senonois et leurs ducs firent bastir et construire sur la dicte rivière d'Aixne ung chasteau qu'ils nommèrent Cessio Senonensium qui vault aultant à dire comme arrêt des Senonois et maintenant appelé Soissons suivant l'interprétation qui a esté faicte par Claude Champs, au livre qu'il a faict concernant les fondations de plusieurs villes et places.

Il se trouve icy plusieurs difficultez pour rendre le lecteur certain si le dict chasteau bâti par lesd. Senonois et leurs ducs est celui que l'on voie à présent audict Soissons, car ledit chasteau qui y est à présent se nomme Cessio ou arrest des Senonois, fut aussi appelé Gaillard.

Et est aussi le dict nom de Soissons attribué à la ville à cause du fondateur d'icelle qui se nommait Sessius comme dirons çï après. Et audict país du Soissonnois, y avait anciennement plusieurs chasteaux et forteresses, comme ung chasteau d'Albastre trouvé et découvert de notre temps, comme l'abaye de Saint-Médard, jadis chasteau et palais de Clotaire, premier du nom, roy de France, comme l'abaye Notre-Dame dud. lieu qui estoit chasteau et palais d'Ebroïn, maire du Palais à Paris, desquelles places, une peut être le chasteau basti par lesdicts Senonois et leurs ducs.

Sur le commun dire du peuple dud. Soissons, le fondateur du chasteau Gaillard est ung Lovis, duc d'Orléans, comme véritablement il y en a quelqu'apparence. Car audessus de la porte faisant l'entrée dud. chasteau, les armes d'Orléans y sont fort bien marquées et engravées. A toutes lesquelles raisons je pourrai répondre qu'il ne se trouve pas, ou du moins n'est pas parvenu à ma cognoissance que Sessius, fondateur dud. Soissons, ait nommé

ladicte ville de son nom. Par quoy n'empesche que le chasteau n'ait été nommé Session des Senonois ou Soissons longtems auparavant led. Sessius.

Que mil ans et davantage auparavant la naissance dudict Lovis duc d'Orléans, le dict chasteau estoit situé et basti en la place où il est à présent comme on peut cognoistre en la légende des Saints Crespin et Crespinien, martirs dud. Soissons, quand il est dict que les bonnes gens apportèrent les corps desdicts Saincts en leur petite maison qui estoit proche du chasteau de la ville et de laquelle maison est bastie la chapelle Saint Crespin et qui est encore près dudict chasteau. Et aussi n'est à présumer qu'il en soit le fondateur quand on lit dans la Cronicque de France que quand Lovis d'Orléans est décédé, il avait acquis la comté de Soissons. Car ledict chasteau n'a jamais été séparé de ladicte comté et il en a toujours esté le chef-lieu. Mais il se peut faire qu'après avoir acquis ladicte comté, il ait augmenté et enrichi ledict chasteau de plusieurs édifices auxquels il a fait mettre et poser ses armes, et aussi changer le nom d'iceluy à cause de sa situation, qui est si belle et grande, tant sur la rivière que sur les champs ; pour quoy il peut luy avoir donné le dict nom de Gaillard.

Toutes lesquelles choses considérables démontrent et font cognoistre l'antiquité dudict chasteau, jadis province des grands seigneurs et vaillants capitaines remplis de bonnes mœurs et conditions, partye desquelles je renvoy ci après ès endroicts où il me conviendra de faire mention. Au reste ils y avoient puissance de faire battre et forger monnoye de la figure cy devant figurée.

Comme a fait paroistre en son temps ung certain Jehan conte dudict lieu en ayant fait forger telles que je vous la représente, laquelle néanmoins a du depuis estre racheptée par les Roys de France.


Fondation de la Ville et Cité de Soissons

L'an du monde trois mil huit cent soixante cinq, il y a maintenant seize cent quatre vingt ans (105 av. J.-C.), la ville de Soissons fut premièrement commencée à bastir par l'ung des enfants de Marius nommé Sessius qui fut envoyé du temps de son père, au païs des Gaules dont il avoit esté sept fois consul, comme récite André Thevet, cosmographe, dans sa Cosmographie universelle, laquelle ville a dû depuis estre de beaucoup augmentée par plusieurs. Car après qu'elle fut subjuguée par Jules Cesar, lui estant en icelle la fit augmenter et enrichir de beaucoup, secondement par ung grand capitaine romain nommé Gillon qui estoit gouverneur pour lesdicts Romains en icelle ville et aussy par les habitants qui la feirent fortifier, augmenter et agrandir de la plus grande partie. Elle est de la province de Picardie dont elle estoit jadis le siège des Roys, située au milieu d'une fort belle vallée, sur la rivière d'Aixne, y passant marchandises pour aller à Paris et à Rouen. Laquelle vallée est tellement fertile en grains qu'elle en est appelée nourrice de Paris, pour le bled.

En icelle y a Evesché dont l'Evesque est vicaire de Mgr l'Archevêque de Reims, comme nous dirons cy-après.

Pareillement y a prévosté royale dont le siège est au Beffroy du Roy audict Soissons, où sont tenus se rendre tous les habitants dudict lieu. On y remarque une élection plantureuse et de grande estendue, un comté le siège duquel est au chasteau dudict lieu dont sont mouvantz plusieurs fiefs, terres et Seigneuries, domaines de plusieurs Seigneurs.

Comme Jules Cœsar, premier Empereur des Romains, prit et mit en son obéissance la Ville de Soissons.

 'an du monde trois mil neuf cent dix sept, Jules Cœsar commença à dominer et à régner empereur sur les Romains, et ung jour qu'il estoit avec ses forces au pais des Gaules pour les mettre en sa puissance, les habitants de Rheims, lors des plus prochains de la Gaule celtique, délibérèrent de se rendre en l'obéissance dudit Cœsar et de persuader aux habitants de Soissons qui estoient leurs frères et parens, observant pareilles loix et usant d'un même droict, religion et gouvernement et ung mesme gouverneur, d'en faire de mesme. Parquoy envoyèrent par devers eulx, leur faisant entendre qu'elle estoit la force dudit Cœsar et qu'il valait mieux se mettre en son obéissance que succomber en ung inconvenient plus grand. Mais pour toutes ces remontrances, les habitants de Soissons ne voulurent accorder, d'autant qu'ils avoyent ia promis la foy aux Belges qui lors estoient en armes pour résister audit Cœsar et y renvoyèrent les dicts de Rheims, leurs ambassadeurs par devers ledict Cœsar lui faire entendre leur volonté et comme ils avoyent voulu persuader aux habitants de Soissons se rendre en son obéissance, mais qu'ils n'en avoyent fait compte ains auoient promis la foy aux Belgiens qui estoient lors en armes et se disoient oultrés que les dicts de Soissons marchassent contr'eux et qu'ils avoyent grandes terres bien fertiles. Que Divitiacus qui avoit esté le plus puissant des Gaules estoit leur Roy et que lors ung nommé Galba qui aussy estoit roy, avoit mérité par sa prudence et justice que toute la charge de cette guerre lui fut dévolue par la volonté de chacun. Et s'y avoit douze villes qui offraient cinquante mille hommes de guerre. En quoy

appert que ladicte ville de Soissons estoit ja de grande autorité, estant pourveue de roys si grands personnages qui-estoyent lesdicts Divitiacus et Galba. Cæsar estant adverty de ce en fut fort joyeux de ceulx de Rheims si bien qu'il fit marcher son ost en la vallée de Soissons où estant, il fit une course luy et ses gens jusque en la ville de Noyon pensant la surprendre, ce que toutefois il ne put faire en raison de la forme de ladicte ville. Pendant lequel temps tous les Soissonnais se réunirent dans la ville de Soissons ce qui leur fut peu profitable, car incontinent après Cæsar vint audevant d'icelle avec son armée et l'assiégea. Il y fit une eslevée de terre avec des tourettes et aultres choses pour lors inconnues audit Soissons. Quoy considéré et après quelque résistance ils se délibérèrent se rendre et pour ce faire envoyèrent divers ambassadeurs et les enfans de Galba pour ostages, ce qui fut incontinent fait et aussitôt reçus à rançon. Et estant dans ladite ville faisant sejour, il fit bastir plusieurs bastiments qui me sont incogneux pour leurs antiquitez et y mit garnison pour les Romains. Peu après qu'il en fut party, ceulx de Beauvais firent une course de saillir hors de leur ville jusqu'aux faulxbourgs dudict Soissons, pillant et ravageant le païs, qui fut cause que Cæsar y envoya Cayus et Fabius avec deux légions d'honneur, pour garder ledit païs et ville de Soissons.

**Comme les saints Rufin et Valerien souffrirent
martir audict Soissons.**

L'an du monde quatre mil deux-cent-cinquante-deux ans ; depuis notre Seigneur m^c III^m Dioclétien fut créé empereur des Romains et régna vingt ans, il associa avec lui à l'Empire un nommé Maximian, homme fort cruel, lequel fut envoyé au païs des Gaules pour y persécuter les chrestiens. Il establit pour

prévost dans la ville de Soissons ung nommé Rictiovaire, homme fort inhumain, lequel fut adverty qu'en la ville de Rheims y avait deux personnages nommés Ruffin et Valerien lesquels annonçaient la foy de J.-C. Parquoy ilz alla ou estant il les trouva et les fit amener à Soissons, et quelque temps après voyant qu'ils perseveraient tousiours en la foy catholique, il les fit décapiter.

Les corps desquels aucuns pensèrent enlever pour les transporter audit Rheims, mais il ne leur fut possible les enlever ny transporter dudict lieu ; parquoy demeurèrent audit lieu où peu après furent ensepulturez par quelques bons catholiques et ont dû depuis estre réverez en l'Eglise Cathédrale dudict Soissons où ils ont tousiours esté jus-qu'à ce qu'ils furent perdus en l'an mil cinq cent soixante-sept que les huguenots tenoient ladicte ville de Soissons.

**Comme saint Crespin et saint Crespinien
apportèrent la foy audit Soissons où ils
furent faicts martirs.**

Parquoy Saints Crespin et Crespinien ont esté ceulx qui premiers ont annoncé l'Evangile en la ville et païs de Soissons. je réciteray une partie de leur vie. Au règne desdicts Dioclétien et Maximian et de leur prévost Rictiovaire, sortirent secrètement de Rome pour aller annoncer l'Evangile, douze notables personnages dont deux avoyent nom, l'un Crespin et l'autre Crespinien frères qui avoyent esté baptizez et catéchisez par Saint Marcel grand évesque dudict Rome, lesquels vinrent en la ville de Soissons où estoient tous païens adorant les idoles et estant en ladicte ville, ils apprirent l'art de cordonnier soubz un nommé Crespie cordonnier de son mestier soubz lequel ils besongnèrent fort longtemps pendant lequel ils annonçoient à plusieurs païens l'Evangile de Dieu et faisoient en sorte de convertir

plusieurs. Ce qui fut au grand mescontentement dudict Maximian. Car sitot qu'il fut adverty il commanda audict Rictiovaire d'y mestre la main et incontinent Rictiovaire les fit appréhender et mettre en chartres, les faisant battre et tourmenter de plusieurs tourments cruels lesquels ensuiuent : Premièrement ils furent liés par les piés et mains et tirez avec une poulie en façon de torture et ils furent battus de batons ; puis on leur fit escorcher la peau du dos et en tirer les lanières et leur fichoient des allumettes dans le bout des doigts.

On les jetta puis après dans la riviere aiant chacun d'eulx pendue au col une grosse pierre servant de meule à molin pensant par ce moyen les noyer et faire aller au fonds. Mais au contraire ilz nageoient et alloient sur la riviere sans prendre fonds. Puis après ilz furent mis dans une chaudière pleine de plomb fondu et puis dans une autre pleine de poix et aultres graisses fondues, pendant lequel tourment il advint qu'une goutte dudict plomb, saillit dans l'œil de Rictiovaire, qui estoit présent dont il perdit l'œil. Après led. Rictiovaire fit ordre de chauffer une fournaise toute rouge dans laquelle il fit mettre lesdictz martyrs où estant, ils se consoloyent avec Dieu et l'appitoyant à leur aide. De quoy irrité, Rictiovaire voyant que pour tous ces tourments, il ne leur pouvoit faire souffrir de peine, comme dehors d'entendement, il se jetta et se précipita dans ladicte fournaise où il mourut et finit ses jours malheureusement. Sy tost que ce fut venu en la cognoissance de Maximian, il en fut fort fasché et manda à ses autres lieutenants qui estoient encor audict Soissons que incontinent ils ne fissent faultte de decoller et mestre à mort lesdictz deux martirs. Parquoy ils furent menés en lieu patibulaire nommé « en Chaye » qui estoit le lieu où on exécutait les malfaiteurs et où à présent y a une Abaye nommé Saint-Crespin en Chaye lez Soissons, de laquelle ne s'en trouve aulcun fondateur par escrit auquel lieu les deux martirs Crespin et Crespinian furent déca-

pitez le xxv^e jour d'octobre et y laissèrent les infidèles leurs corps sur la place sur espérance qu'ils avoyent que les bestes les mangeroient, ce que Dieu ne voulut permettre, car peu de temps après ladicte décollation, ung bon homme viellart nommé Roger, lequel avoit esté converty à la foy catholique par lesdictz martirs, fut adverty par l'Ange de Dieu d'aller au Champ patibulaire où iceulx martirs avoyent esté decollez et y prendre leurs corps et les apporter en sa maison et les y ensépulterer.

Ce bonhomme ainsi adverty, d'un cœur joyeux et dévot, sans prendre conseil, ny comme il pourroit apporter lesdicts corps, seulement accompagné d'une sienne sœur germaine nommée Pavye, femme aagée, furent la nuit ensuivante audict lieu où ils trouvèrent les deux corps encore tout sanglants et incontinent par permission de Dieu, apperçurent une nacelle sur le bord de l'eau non loin de ce lieu où ils mirent les deux corps et sans gouvernail ni aviron alèrent en surmontant l'eau jusqu'au droit de leur maison qui estoit près du chasteau où estant ils prirent les deux corps et les apportèrent en leur maison où ils les ensépulturèrent le plus honnêtement qu'il leur fut possible et avec grandes réverences et dévotions. En ce temps, il y avoit à Soissons cinq notables personnages nommés Claudien, Rogat, Papire, Carise et Mercure qui avoient été convertis par lesdicts martirs, de quoy advertys les soldats de Maximian les firent prendre et les mirent en prison où ils furent quelque temps. Mais les soldats voiant qu'ilz perseveroient toujours, ils les firent décapiter, les corps desquels furent ensevelis par quelques chrestiens, en secret, auprès des deux martirs Crespin et Crespinian.

Quelques temps après la persécution des chrétiens, Roger et Pavye déclarèrent aux habitants catholiques de la ville, comme ils avoyent en leur maison, les corps des martirs qui avoyent souffert la mort. Quoy entendu, ils alloient par chacun jour, au logis des bonnes gens pour honorer les corps des martirs, en l'honneur desquels ils

furent de cette petite maison battre une chapelle qu'ils nommèrent St-Crespin qui est maintenant appelée St-Crespinet, dans laquelle Chapelle il me souvient avoir veu au devant de l'autel, une tombe de pierre dure sur laquelle est gravée l'effigie d'une abbesse ayant une crosse en sa main et autour d'icelle et sur ladicte tombe est escrit l'Epitaphe qui suit :

*Cy gist sœur Jeanne d'Essome jadis Abbessse de céans,
qui trespassa l'an de grace mil trois cent vingt-huict, le
mois d'Aoust. Priez Dieu pour son âme, Pater noster. etc.*

qui foit présumer qu'anciennement il y a eu quelques religieuses ; joint que autour de ladicte église il y a encore des vieux bastiments qui donnent et praysumer qu'il y eut quelqu'abaye.

Or ladicte Chapelle estant bastie, les habitants de la ville et villages circonvoisins qui estoient convertis à la foy catholique y allaient souvent tant de jour que de nuit par grande dévotion pour y honorer lesdicts martirs et aussy pour voir les miracles qui s'y faisaient. St-Marcel évesque de Rome envoya par relation qu'il eut de Sts martirs, Sixte et Sinicien à Soissons pour y continuer à annoncer la foy catholique commencée par lesdicts martirs et consacra lesdicts, Sixte qui fut le premier évesque de Soissons et sacra aussy Sinicien qui fut prebstre et luy assista et convertirent tellement les habitants que presque tous se firent baptiser et abatirent les temples des Idoles et en bastirent d'autres à Dieu. — Puis s'emparant des biens desdicts temples, les assignèrent par première fondation aux églises. Peu après Sixte adverty en révélation dut transporter le corps des martirs en ung lieu proche la riviere d'Aixne. Ce qui fut fait en grande cérémonie et dévotion.

Fondation de St-Crespin le grand

Au lieu où ils furent mis les habitants y firent bastir une église, laquelle est maintenant appelée St-Crespin-le-Grand où y a moines de l'ordre de St-Benoist. Au mesme lieu furent transportez les autres cinq martyrs, les meules et Suaires des SSts Crespin et Crespinian. Et aussy Anseray depuis évesque de Soissons fit à la suscitation de St-Eloy évesque de Noyon, mestre le corps desdicts martirs en chasses d'argent, qu'il fit faire exprès, reprenans le Chef de St-Crespin qu'il fit mettre en ung vaisseau à part. Depuis les corps desdicts martirs furent transportés pour la troisième fois par M. Sanson, archevêque de Rheims, en une grande chasse d'argent enrichie de plusieurs images à l'entour, laquelle chasse avoit esté faicte du buffet d'argent d'Arnault, abbé de ladicte Abaye de St-Crespin-le-Grand, par le consentement de luy évesque de Soissons.

Fondation de l'Eglise Cathédrale de Soissons.

De déclarer qui sont les fondateurs de l'Eglise Cathédrale de Soissons, ce me serait chose impossible, attendu que ladicte Eglise ayant esté souvent ruinée et pillée tant anciennement que par nos ennemis modernes, les chartes et papiers en ont esté aussy pareillement perdus, lesquels possible en faisoient mention. Toutefois il semble que ladicte église est du temps de St-Crespin quand il est dict que de plusieurs temples paiens, en furent faictes des églises en l'honneur de Dieu, et attendu qu'il y avoit des évesque de ce temps, il est probable qu'ils n'ont choisy le moindre des temples pour y faire le service divin de leur siège épiscopal, mais bien

le plus éminent comme on peult facilement connoitre que ce temple avoit esté le plus éminent des aultres, attendu aussy que toutes les fondations des aultres églises se trouvent escriptes en icelle comme aussy tous les noms des evesques depuis St-Sixte.

Ladicte église a esté ruinée par plusieurs et diverses fois et aussy augmentée par plusieurs ; les anglois y aiant fait faire les vitres, comme l'on dit. Quands ils tenoient la ville, ils y faisoient faire le service divin.

L'Evesque de Soissons a de tels privilèges, que le cas advenant qu'il se fasse un concile en la province de Rheims, il convoque les aultres evesques et suffragants et est le premier appelé ; il est collateur a dextre de Mgr l'Archevesque de Reims et deuant tout aultre fait office de vicaire. Comme s'il advenait que ledict siège fut vacant ou l'Archevesque dudict lieu malade ou mal disposé de sa personne, ledict Evesque serait en tous cas tant aux affaires de la republique des eglises de ladicte province que pour bailler la Sacrée onction aux Roys de France, comme fut fait à St-Louis et à Philippe III^e du nom.

Le lieu Episcopal dudict Evesque estoit anciennement au lieu où est à present l'hostel de la Grosse teste pardevant lequel lieu y passoit la rivière à présent nommée Crise, à cause de quoy la rue qui conduit depuis ledict hostel jusqu'aux Cordeliers en tournant au grand marché est dicte et nommée la Buerie, parceque sur ladicte rivière on y lavandoit et blanchissoit le linge. A présent le lieu Episcopal est près et attenant ladicte église cathédrale. Le Chapitre de laquelle est composé de soixante Chanoines de neuf dignitez assavoir, prévost, doyen, trésorier, quatre archidiaques, chantres et escolatres sans les habituez qui sont au nombre de six enfans de chœur.

Les Chanoines commencèrent à faire et à célébrer le Service divin dans le Chœur de ladicte église l'an mil deux cent douze, comme on peult cognoistre en une petite pierre rouge estant maçonnée dans la muraille du prefetie

a main dextre entrant dans le chœur, sur laquelle sont gravés et escripts en caractères fort antiques ces deux carmens :

*Anno millesimo bicentesimo duodecimo
Hunc intrare chorum cepit grex canonicorum
18^o die idu Maij*

En ladicte église n'y a chose a present qui mérite que l'on remarque et faire mémoire, par avoir esté perdues toutes les somptuositez d'icelle et antiquitez et richesses en l'an 1567 que les Huguenots tenoient de force ladicte ville de Soissons, de quoy nous parlerons cy à part. Toutefois s'y voit encore à présent dans la Chapelle Ste-Barbe une sepulture sur laquelle est escript ce qui suit :

*Cy gist Messire Jehan de Conflans, Chevalier Seigneur
d'Aitte qui trespassa l'an mil trois cent soixante sept
VIII^o jour de Juin.*

Lequel comme l'on dit a fait plusieurs dons à ladicte église, pourquoy il mérita d'être mis en mémoire.

Ensuivent les noms des corps Saints qui reposoient en ladicte église auparavant lesdicts troubles :

Saint Ruffin, Saint Valerian, Saint Pierre, Saint Ancery.

Ensuivent les noms de tous les evesques dudict Soissons, lesquels je reciteray comme ils sont escripts en leur catalogue, d'autant qu'aucuns d'eux ne se pourraient aisément interpréter en français.

Saint Sixte fut le premier evesques dudict lieu sacré par St-Marcel, Pape de Rome environ l'an de Notre Seigneur trois cens :

S^t Sinitus.
Divitianus.
Rufinus
Filianus.
Mecorinus.
Onesimus.
Vincenculus.
Luberanus.
Onesimus.
S^t Helirius.
S^t Principius.
S^t Lupus.
S^t Bandarides.
Drathegèsilus.
Anetharus.
Theodoboldus.
Trudulfus.
Pandulfus.
S^t Ansaricus.
S^t Adlobertus
S^t Drausin.
Anthetus.
Warenbertus.
Adolbetus.
S^t Gaudinus.
S^t Matharius.
Gualconus.
Ghaboldus.
Gharbetus.
Madalbertus.
Deodatus.
Hildegrandus.
Rothadus.
Betharus.
Ansalom.
Rothadus.
Item Rothadus.

Angelmodus.
Hildeboldus.
Riculfus.
Rodoinus.
Abbo.
Guido
Item Guido.
Fulco.
A. Deodat
Beoldus.
Hebdo.
Theobaldus.
Hilgot.
Manassei.
Liziard.
Goslenus de Vierzy.
Anculfus.
Hugo de Anglia.
Nivelo de Cherisy.
Jacobus de Bazochüs.
Radulfus.
Guido.
Milo de Bazochüs.
Gerardus.
Guido de Charitate.
Gerardus de Cortanna
Pierre de Chappes.
Guillelmus Bertrandus.
Simon de Buciaci.
Victor de Cambino.
Nicolaus Graibet
Reginald de Fontaine.
Joannes Miletus.
Forcadinus de Bonneval.
Simphorianus Bullioud.
Mathieu de Longuejoue.
Carolus de Roucy.



Comme Clodion assiegea la ville de Soissons.



Clodion, II^e roy des Francs, l'an quatre cens quarante et un, vint avec une grosse armée devant la ville de Soissons qui estoit encore en la puissance des Romains et mit le siège devant et la fit battre : pendant lequel siège il advint que son fils ainé mourut dont il eut fort grand deuil. Il en ressentit une fievre si grande qu'il en décéda et fut enterré à Cambray, qui fut cause que le siège se levant ; ladite ville demeura en la puissance des Romains.

Comme Gillon fut esleu Roy de France.




Childeric, quatrième Roy de France, se gouverna si mal en son royaume qu'il en fut expulsé pour un temps, pendant lequel temps les François esleurent sur eux pour Roy, un duc Romain nommé Gillon qui estoit gouverneur pour les Romains en la ville de Soissons et tint la couronne de France l'espace de neuf ans, selon la cronique de France, pendant lequel temps auparavant il faisoit sa demeure en la ville de Soissons laquelle il a augmentée et enrichye de plusieurs somptueux édifices.

Il advint ung jour qu'estant à Trèves, il fut assiégé par Childeric; pour se venger de ce que ledict Gillon avoit tenu la couronne durant son règne et fit tant ledict Childeric devant ladicte ville, qu'enfin il la prit.

Mais ledit Gillon échappa d'icelle et s'en vint refugier en la ville de Soissons où il est mort l'an quatre cens quatre-vingtz, délaissant un fils nommé Siagre que aucuns François voulurent eslire Roy sur eulx, ce que toutefois ne fut fait, et estoit ledict Siagre substitué au lieu de son fils à gouverner partye du pays des Francs que les


Romains tenoient encore et faisoit sa demeure en ladicte ville de Soissons.

Comme Soissons fut pris par Clovis, premier Roy chrestien.

 'an III^e III^{es} III Clovis cinquiesme Roy de France et premier Roy chrestien, fils de Childeric, estant parvenu à la couronne de France, la première chose qu'il fit et dont il avoit tousiours eu volonté, fut de se venger de ceulx qui avoyent, occupé le royaume durant le règne de son père. Parquoy vint en la vallée de Soissons avec une grosse armée et mit le siège devant la ville que tenoit, pour les Romains, Siagre fils de Gillon, laquelle ville il prit enfin par force après l'avoir fait batre de toutes parts.


De laquelle toutefois se sauva le dict Siagre et s'en alla refugier à Tholouze sous Alaric roi des Gots, de quoi Clovis estant soubdainement adverty, il envoya deuers ledict Alaric lui dire qu'il ne faillit lui envoyer son ennemy ou qu'aultrement il luy feroit la guerre. Quoy entendu Alaric redoutant Clovis lui envoya Siagre qui fut mis en prison et après que Clovis se fut emparé de toutes les terres et Seigneuries appartenantes à iceluy il luy fit trancher la teste.

Comme le Comté de Soissons fut donné à l'Evesque dudict lieu.


 u règne de Clovis environ l'an cinq cens, florissoit audict Soissons, St-Prince, comte dudict lieu, frère de St-Remy, homme de fort bonne et sainte vie, lequel pour ses bonnes mœurs et conditions, fut esleu douziesme evesque dudict Soissons, le siège vacant par la mort de Saint Helirius. Parquoy le dict St Prince

abandonna le siège dudit Comté et la donna à l'Eglise dudit lieu dont les Evesques ont jouy quelque temps et en ont encore à présent quelque droict. Après la mort ducquel, son cors fut enterré en une petite chapelle nommée Ste Tiècle près St-Germain dudit Soissons, depuis fut enlevé et mis en chasse en l'Eglise Cathédrale dudit lieu.

Comme Soissons fut érigé en Royaulme.

 'an cinq cens quatorze décéda Clovis premier Roy Chrestien, lequel délaissa quatre enfans qui partagèrent le royaulme de France en quatre, les sièges desquels ils mirent aux quatre villes les plus fameuses sçavoir : Paris, Soissons, Metz et Orléans ; le Royaulme de Soissons echeut en partage à Clotaire premier du nom, homme fort vaillant, dont il fut Roy l'espace de quarante-cinq ans, puis fut seul monarque de la France, ayant succédé aux royaulmes de ses frères, pendant lequel temps, il eut plusieurs guerres entre aultres avec les Thoringiens, dont il ramena prisonnière Sainte-Radegonde fille du Roy Berthaire.

Comme le Roy Clotaire épousa Ste Radegonde en la ville de Soissons.

 'an V^e vingt quatre, Clotaire estant en son palais à Soissons, il eut mémoire de la beauté qui estoit en Ste-Radegonde et luy prit envye de l'avoir en mariage et luy envoya un Chevalier, qui lui fit entendre la volonté du roi. Laquelle entendue la Sainte répondit qu'à la vérité, elle estoit bien servante du Roy, mais qu'elle avoit fait vœu de ne jamais se marier. Quoy entendu le Chevalier en fit son rapport au Roy, lequel non content de telles responses, luy envoya de rechef ledict

Chevalier pour la luy amener et luy déclarer que tel estoit son bon plaisir.

Or pendant ce second voyage, Ste Radegonde trouva moyen de sortir hors la ville de St Quentin où elle estoit prisonnière, se mettoit en chemin pensant s'esloigner de Soissons, mais elle fut bien estonnée en vallée dudict Soissons où elle rencontra face à face le Chevallier quy ia luy avoit esté envoyé, quy la salua et luy fit entendre de rechef le plaisir du Roy. De quoy elle fut estonnée et résista mesme de s'acheminer audict Soissons quoi qu'elle en fut tout proche. Toutefois enfin à la persuasion dudict Chevallier, elle s'achemina audict lieu, de quoy le Roy adverty, envoya audevant plusieurs Seigneurs pour l'accompagner jusqu'à la ville où estant le Roy, accompagné de toute sa noblesse, la reçut fort humainement et avec grande pompe. Quelques jours après il luy fit entendre quelle estoit sa volonté à laquelle elle rejesta plusieurs fois, enfin y acquiesça, attendu la promesse que le Roy lui fit touchant la chasteté et intégrité du mariage. Ainsy le mariage fut célébré en grande pompe et solemnité.

Fondation de l'Église St Médard



Après la mort de St Médard évesque de Noyon, Clotaire luy ayant esté bon amy en sa vie, fit apporter son corps à Soissons où il fut inhumé par St Bandry évesque du lieu et le Roy fit batir de son palais et d'une église attenant dédiée à l'honneur de la Ste Vierge et des SSts Pierre et Paul, une église très somptueuse en l'honneur dudict St Médard, à laquelle il donna de grands biens et trésors.

Autour dudict palais et chapelle, y avoit comme y a encore à présent une petite église nommée Ste Sophie, quy est composée de douze chanoines quy ont esté sequestrez

envoyez (y a fort longtemps) de la ville de Constantinoble audict Soissons pour raison de quelques troubles y advenus, pour lesquels fut bastie ladicte Eglise et nommée Ste Sophie, du nom de l'Eglise Cathédrale de Constantinoble.

Quant à ce qu'on voit maintenant en l'abaye dudict St Médard, des vestiges de grande forteresse, portes, ports et fossez, il ne s'en fault estonner, attendu que c'estoit un Palais Royal.

Charlemagne a esté celuy quy a fait bastir le refectoire de ladicte abaye, qui est le plus excellent qui se puisse rencontrer par toute la Chrestienté. Quant aux dignitez et richesses qui estoyent en ladicte abaye auparavant les troubles de l'année 1567 il seroit trop difficile de tout raconter. Je ne reciteray que ce que j'en scauray de certain.

Et premièrement il y avoit en ladicte église les ossements et les corps des pretres et des Saints les noms desquels ensuyvent.

S^t Médard.
— Grégoire iadys pape
de Rome.
— Sébastien.
S^{te} Medrisme sœur de
S^t Médard.
Deux Saints Innocens.
S^t Florian.
Six frères martirs.
S^t Maryan.
— Maure.
— Abdon.
— Sevien.
— Proth.

S^t Jacint.
— Audefoy.
— Marin.
S^{te} Marthe.
S^t Abacie.
— Mard.
— Marcellin.
— Tiburce.
— Pierre Exorciste.
— Mathurin.
— Gildard.
— Remy.
— Romain.

Lesquels corps saints estoient tous enchassez en des châsses et fiertes, trois desquelles estoient de grande valeur, car celle de St Médard estoit d'yvoire toute barrée d'or massif. Celle de St Grégoire en forme de laïette

d'argent pesant environ deux cens marcs d'argent, audessus de laquelle estoit escrit en lettres fort antiques : « *Feretrum Sancti Gregorii p. p.* — Celle de St Sébastien estoit de mesme façon et estoit escrit audessus en pareilles lettres : « *Feretrum Sancti Sébastiani martiris* ». Toutes lesquelles châsses sont portées en une procession générale qui s'appelle la procession St Mard quy ne se faict que de cinquante ans en cinquante ans, si ce n'est pour iuste et grande occasion. A laquelle sont tenuz d'assister en armes et habits de différentes façons, les vassaux et fiefs de ladicte abaye quy sont au nombre de onze à douze vingt. Quant aux aultres reliquaires, je réciteray seulement les noms des SSTs dont il y avoit portion en ladicte abaye, n'estant en ma puissance ny pouvoir d'exprimer les joyaulx et richesses où ils estoient enchassez. Les noms ensuyvent. Premièrement il y avoit grande partie de la vraie Croix de notre Seigneur; — Item, grande partie d'un clou dont il avoit esté attaché à la vraie croix.

Item, trois deniers desquels il avoit esté rendu.

Item ensuyvent les noms des Saincts dont y avoit des portions.

De S^t Estienne.
 — Benedic.
 — André.
 — Lequaire.
 Un des bras de S^t Christophe.
 Un des bras de S^t Ouen.
 De S^t Laurent.
 — Cosme.
 — Damien.
 — Pierre.
 — Crespin.
 — Jehan Baptiste.
 — Jehan l'Apostre.
 De S^{te} Justine.
 De S^t Jehan l'Evangeliste.
 — Mathieu.
 — Martin.

De S^t Gervais.
 — Amand.
 — Thomas.
 Des x mille vierges.
 De S^t Flament.
 — Symon.
 — Zachary.
 — Simphorien.
 — Lucian.
 — Maiser.
 — Leu.
 — Eloy.
 De S^{te} Cécile.
 — Cécile.
 De S^t Sidoine
 De S^{te} Suzanne.
 De S^t Pancrasse.

De S ^t Denis.	Du Sépulchre de Notre Sei-
— Ignace.	gneur.
— Philippe.	Du Sepulcre S ^t Lazare.
De S ^{te} Agathe.	De la Colonne de Jerusalem.
De S ^t Marc.	Le hanap de S ^t Grégoire.
— Clodoald,	La verge du prophète Aaron
De l'huile des tombeaux sui-	de laquelle il faisoit tant
vants : « S ^t Nicolas et	de miracles.
S ^{te} Catherine. »	

La crosse de St Mélard qui estoit de fin or depuis le mitant jusqu'au bout d'en hault.

Il y avoit aussy la corne du Roy Charlemagne.

Item trois œufs d'autruche et deux langues de serpens. Les reliques estoyent audessus le Chœur en ung lieu fort éminent et eslevé, auquel il y avoit vingt cinq ymages toutes d'argent massif. Et y avoit au milieu dudict Chœur, une grande couronne d'argent suspendue en l'air par des chaines et y avoit autour de ladicte couronne douze tours et douze tournelles sur lesquelles estoient ymages eslevées, le tout d'argent, excepté que les fonds et le hault n'estoyent que de cuivre doré. Il y avoit aussy plusieurs joyaux d'or et d'argent sur l'autel de St Sébastien et aultres, que diverses villes avoient donnés à l'honneur de Mgr St Sébastien sur aucuns desquels y avoit escrit : Amiens, Abbeville, Montière. La table de l'autel St Sébastien estoit d'une certaine pierre qu'on disoit estre plus riche que porphyre et jasse, laquelle estoit toute garnie d'or à l'entour. Les marches et pas du devant le maistre autel estoyent de porphyre, marbre, jasse, alebastre de plusieurs couleurs. Quant à la fontaine d'huile qu'on dit y avoir esté, on n'en seait rien sinon par le récit des anciens qui disoyent l'avoir entendu dire de leurs ancêtres. Audessus du maistre autel St Sébastien, audevant d'une petite chapelle, on voit encore à présent un cercueil de pierre dure eslevé sur deux colonnes dans lequel fut premièrement inhumé St Médard et contre la muraille derrière ledict cercueil, y avoit une escaboucle de six

pouces en quarrure, laquelle resplendissoit et donnoit une lueur grande audict lieu.

Mort de Clotaire.

Le Roy Clotaire mourut à Compiègne et fut enterré à Soissons en l'église St Medard en une petite chapelle basse en laquelle il avoit esleu sa sépulture auprès de laquelle sépulture fut mis son portrait bien faict et hault eslevé, taillé en pierre dorée de fin or et audessus de ladicte sépulture une pierre dure gravée et enrichie sur laquelle avoit escrit ce qui s'en suyt :

Clotarius rex fundatur huius ecclesie.

Comme le Royaulme de Soissons escheut à Chilpéric.

Après la mort de Clotaire, le royaulme de Soissons escheut à Chilpéric l'un des quatre fils qu'il avoit lequel fut roy de Soissons neuf ans et puis de toute la France ayant survécu à ses frères. Sigebert frère de Chilpéric fut roy de Metz lequel après sa mort, fut inhumé auprès de son père Clotaire, où il mit ung abbé et trente moines prestres sacrés.

La ville de Soissons fut prise deux fois en une année, car l'an V^e IIII^{es}, les barons de Champagne la prirent pour Childebert fils de Sigebert roy de Metz, mais tost après elle fut reprise par Clotaire qui estoit à Rouen lors de la première prise. Depuis ladicte ville fut prise par Childebert jeune roy de Metz fils de Sigebert à la suscitation de sa mère Brunehaut. Mais elle fut incontement reprise par Frédégonde, veuve de Chilpéric qui portoit son fils Chlotaire fort jeune d'ans, en l'armée pour donner courage aux soldats.

Nostre Dame de Soissons



L'Abaye Nostre Dame de Soissons, a esté fondée par Ebroïn maire du Palais, lequel y mist des nonnains de l'ordre St Benoist et leur attribua de grands biens et richesses de la Couronne de France. Lesquelles nonnains estoyent auparavant au bourg d'Aixne où est à présent l'hostel de la Roze, auquel lieu fut enterré St Drausin en son vivant evesque de Soissons.

Les religieuses de ladicte abaye n'estoyent point enfermées au commencement comme maintenant, ains avoyent la liberté de sortir et alloient en procession par la ville comme les aultres religieuses de service.


En ladicte abaye y a ung excellent clocher qui est vulgairement appelé « *la lanterne* » qui est si industrieusement faite que semble à ceux qui sont en bas qu'elle doive tomber par sa mignardise. Celuy qui la fit, la considérant d'en bas, craignait tant de la voir tomber, que sans mot dire, il s'en alla sans demander l'argent de son œuvre, qui lui estoy dû pour la plus grande partie. En mémoire duquel ouvrier, les religieuses de ladicte abaye chantent tous les ans un Service Solennel pour son âme et qui se fait encore à présent. Dans ladicte église, au bas côté d'icelle, y a une croix de bois attachée dans la muraille, laquelle estoit auparavant sur le pont et ayant esté jettée en bas, par dérision, par les Vandales qui estoyent pour lors audict Soissons, elle alloit audessus de l'eau et montoit toujours et ne fut possible à l'eau de l'ensevelir ; parquoy elle fut recueillie et mise audict lieu en mémoire de ce miracle.

Après dudict l'eu, il y a deux cerceils eslevés sur deux colonnes de pierre, lesquels ont du estre de St Drausin et de St Voué doyen de St Pierre. Du vivant

duquel St Voué, il y avoit un diable qui faisoit son habitation en la ruelle du Mont Revers près de la maison de la Coupe d'or, lequel tourmentait fort les habitants dudict lieu, en sorte que le treizième de ceulx qui passoyent par ladicte rue demeurait évanouy et l'on ne scavoit ce qu'il devenoit.


Sy bien qu'ung jour St Voué s'estant disposé par jeûnes et oraisons, ordonna une procession générale en laquelle alloient premiers douze personnes qu'il avoit ordonnées et luy marchoit le treiziesme, habillé et vestu d'habits sacerdotaux. Quand il vint à passer par ladicte ruelle, ledict diable ne faillit de se jeter sur ledict St Voué. Mais iceluy armé de foy et des armes de Dieu, lui mist l'étole au cou et le conjura d'aller aux enfers, mais enfin il le comdamna à faire la retraite dans la rivière d'Aixne, près la tour Lardier ; auquel lieu un prestre le va conjurer tous les ans au jour de la feste dudict St Voué, assisté de quelqu'aultre prestre avec la croix et l'eau bénite, ce qui se continue encore à présent et croit-on iceluy diable estre encore audict lieu.

Comment Carloman fut Roy de Soissons.


près la mort de Pépin roy de France quy fut couronné et sacré à Soissons par St Boniface lors évesque de Mayence député à ce faire, le royaume fut divisé entre Charles le Grand et Carloman ses enfans et le royaume de Soissons escheut à Carloman et par sa mort, Charlemagne fut roy de toute la France.



**Comment les corps St Sébastien et St Grégoire
furent apportez à Soissons.**

 'Abaye St Médard estoit de telle reputation, que les Roys et Seigneurs s'efforçaient du tout a y contribuer de leurs liberalitez, dons ou aultres excellences. Louis Débonnaire Roy de France, envoia vers le pape Eugène, l'abbé de St Denys en France, nommé Hilduin, pour lui demander le corps de St Sylvestre, mais ledict abbé estant en chemin eut en révélation qu'il ne falloit demander le corps de St Sylvestre, mais les corps de St Sébastien et de St Grégoire ce qu'il fit et impétra incontinent et furent envoyez au Roy qui les reçeut en grande magnificence et dévotion et les fit poser en l'Abaye St Médard l'an VIII^e XXV et l'an VIII^e XXVIII, ledict Hilduin, abbé de St Denys en France, fit apporter à ses dépens en ladicte Abaye St Médard les corps SSts Mathurin et Pierre l'Exorciste. Louis Débonnaire, moyne de St Médard fut par son fils Lotaire démis de son empire et royaume et mis en l'Abaye de St Médard où il fut contraint à prendre l'habit des moines, mais depuis fut remis en ses estats et dignitez.

Louis II^e sacré à Soissons par le Pape.

 ouis II^e dit le Bègue fut couronné et sacré empereur et Roy par le pape Jean huitiesme qui pour lors estoyt en France en l'église Saint Médard de Soissons. Raoul fils de Richard de Bourgogne fut couronné Roy à Soissons l'an neuf cenz XXVII, après le décès de Charles le Simple. En la bataille qu'eust le Roy avec Othon Empereur, en la vallée de Soissons, il y

eust si grand nombre de tués du costé dudict Othon qu'on dit que la rivière d'Aixne remplie de corps morts en perdit son cours et sa couleur. La ville de Soissons a esté prise par Charles duc de Lorraine sur Huc Capet Roy de France l'an IX^e IIII^{xx} VIII.

Du concile tenu à Soissons.

Dans l'an mil II^e.I fut tenu un concile à Soissons, auquel assistèrent le Roy, la Royne et plusieurs prélatz, evesques et gens d'autorité, et la cause estoit sçavoir si Philippe pouvait espouser Ysabeau sa femme de laquelle il estoit séparé, ou bien si le mariage pouvait estre confirmé ou infirmé. Lequel Philippe voyant l'affaire aller en longueur, sortit de la ville avec sa dicte femme et manda à l'assemblée qu'il estoit d'accord avec sa dicte femme ; quoy entendu l'assemblée se départit quoique venue à grands frais.

Fondation du Collège de Beauton.

L'an mil trois cens fut fondé le collège de Beauton, audict Soissons par noble homme Raoulland de Mesnille, Seigneur dudict lieu. Il luy donna beaucoup de biens au pays de Soissonois, spécialement au terroir de Nampteuil-la-Fosse, lequel collège à flori fort longtemps, estant pourveu de bons principaux et régents soulz lesquels on a vu de notre temps avoir de quatre à cinq cens estudiants et maintenant il est délaissé et n'y a nul exercice, quy est un grand préjudice et dommage pour la ville.

Collège St Nicolas.

Maintenant audict Soissons, n'y a plus de collège que celui de St Nicolas duquel je n'ay peu sçavoir la fondation. Ce collège aiant aultresfois esté aultant bien pourveu de régens et escholliers que nul n'en peult voir en pareille ville que Soissons car il s'y en est veu de nostre temps de sept à huict cens estudiant, gens aâges et rébarbatifs.

Et à la vérité ce collège mérite estre entretenu pour les beaux et éminents bastiments qui y sont lesquelz ont esté de beaucoup augmentés et enrichis par feu M^e Jehan Desmaretz, homme de sçavoir et bonne vie, lequel a gouverné ledict collège l'espace de quarante ans, pendant lesquelz on a tousiours veu florir ledict collège, de sorte qu'il y venoit des estudiant de plusieurs lieux comme de Laon, Chauny, Compiègne et aultres villes, même de Rheims, encore qu'il y ait université.

La sépulture dudict Desmaretz ensemble de quelques uns de ses parents est dedans la Chappelle dudict collège, sur laquelle il est escript :

Cy gist Jehan Desmaretz natif de Haillez au diocèse d'Amiens, Presbtre, jadis Principal et Chapellain de Céans, qui a fondé tous les jours Messes céans et les services du mois qui se diront par deux boursiers Pbtres régentans céans qui trespassa le dernier jour d'aoust l'an mil V^e soixante et seize.



De la Commune de Soissons.



uparavant que l'estat de Prévost ait été érigé, la Ville estoit gouvernée c'est à sçavoir, pour le regard de ce qui concerne les armes, par un capitaine, et pour le regard de la justice, affaires, négoce, conservation de la communauté, estoit policé par un maieur ou maire, douze jurez, deux procureurs, et ne pouvoit rien décider ledict maieur, sinon par l'avis desdictz jurez et procureurs, lesquels quand les affaires se présentoient, s'assembloient en leur maison du Berfroid auquel lieu se faisoient les plaids pardevant eux. Lesdicts maieurs, jurez et commune estoient si curieux et diligents de garder et conserver les droicts, franchises, libertez et prerogatives de leur ville que bien souvent ils estoient en contention à l'égard des ecclésiastiques, comtes et vicomtes du lieu de sorte qu'ils ne laissoient perdre lesdictz droicts ains en faisoient soubvent des accords par escripts pour leur servir de tiltres comme il m'en est apparu de plusieurs et entr'autes d'un qui est en datte de l'an mil trois cent et cinq au mois d'octobre par lequel est dict que lesdicts comtes pourront prendre et arrester sans contredict desdicts maieurs, jurez et commis, dedans les justices et termes de ladicte commune, ceux qui seront leurs justiciables, couchant et levant. Item, qu'ils pourront clore une ruelle qui est entre l'abaye St Léger et le Chasteau, à la charge toutefois de laisser couler le ruisseau et que ladicte ruelle y aura deux huiz, à sçavoir un vers la ville et l'autre vers la rivière, desquels ledict comte aura une clef et ledict maieur une aultre, pour y aller si trop grande abondance d'eau, de feu ou de meschef advenait en ladicte ville. Item, que tous marchands de Soissons voulant aller au marché à Brayne ou à Vailly,

seraient tenus affirmer en la tour desdicts comtes, que les marchandises qu'ils mainent, ont esté au marché de Soissons, à condition que s'ils ne trouvaient les comtes, vicomtes ni sergents, dudict lieu, ils ne laisseroient s'en aller avec leurs marchandises et moïennant ce que dessus; les dicts maïeurs, jurez et commune ont et leur appartient en propre l'isle qui est entre le chasteau et la rivière d'Aixne, laquelle isle s'estend depuis la tournelle près St Pierre à la Chaulx, jusque au droict des maisons ou solait dire aux saignées estant soubz l'Eglise de St Quentin à la charge de païer auxdicts comtes en leur manoir au jour St Remy, quatre livres parisis de vrai surcens; dans laquelle isle, lesdicts maïeurs jurez et commune, prendront tous les prouffits, issues, esmoluments et revenus, et si pareillement en ce dict lieu et ailleurs des terres desdicts comtes, audedans de la dicte commune, sans audict manoir lesdicts maïeurs, jurez et commune, pourront prendre tous delinquants, exécuter commandemens de trespassez et aultres choses, réserve néanmoins ausdicts comtes la justice en ladicte isle, le maire, jurez et commune doibvent jouyr d'un degré estant à la loge du change pardevers le port aux poissons et ce moïennant un demi escu de cens auxdits comtes qui par ledict maïeur jurez et commune, sera public et faictes deffenses aux faulxbourgs de St Germain et es chemins de Villeneuve et de Brayne, ausquels lieux ils pourront prendre leurs tailles comme ils ont accoustumé et si aucunes meslées y sont faictes, les gens dudict comte pourront prendre les délinquants, et les amener en la tour desdicts comtes audict Soissons, pourveu qu'il y ait gens de la dicte commune pour appréhender lesdicts délinquants; mais si iceulx sont rencontrés avant leur emprisonnement par aucuns de ladicte commune, les gens desdicts comtes seront tenus bailler et délivrer incontinent, sauf l'amende desdicts comtes, qui se doibt payer en monnoie de Soissons et que les bestiaux desdicts maïeurs, jurez et commune pourront paistre et pasturer

sur les terres de Villeneuve et les terres des comtes, pareillement les bestiaux dudict Villeneuve sur les terres de ladicte commune, sans contredict ni de l'un ni de l'autre : voila ce que dit le tiltre susdict.

Poursuite de la dicte Commune.

Par aultre charte plus ancienne est faite mention comme un nommé Jehan Comte de Soissons a accordé et consenti ausdicts maieur, jurés et commune, qu'ils jouyront paisiblement du droit d'aubin pour ceulx qui pourraient demeurer en ladicte commune. Bref, par un nombre infini de chartes, l'on croignoit que lesdicts maieur, jurés et communes jouissoyent de beaux droicts, et franchises, plus que ne sont pas les prévostz de Soissons, subrogez en leur lieu et avoient coustume lesdicts maieur, jurés et commune en tous accords qu'ils faisoient de mettre ces mots par exprès. Et pour cest accord, n'entendent pas lesdicts maieur, jurés et commune renvoyer à la charte qu'ils ont des Roys de France, des franchises et du fondement de leur commune. J'ay fait perquisition en ladicte charte en plusieurs lieux toutefois je ne l'ai pas recouvrée, par icelle j'ay opinion que les droicts, franchises et libertez de ladicte commune sont escripts comme il ressort de plusieurs accords comme cy devant est dict.

Ils mettent tousiours, comme il est porté par la charte du fondement de leur commune, faite par les Roys de France, par lesquelles entre aultres choses, en une pièce d'escripture escripste en parchemin, fournye à un certain procès à l'encontre des relligieuses de l'abaye de Notre Dame, ils maintiennent estre dict et offrent prouver que ausdicts maieur et jurés seuls et pour le tout en la ville de Soissons et ses appartenances aux faubourgs, appartient la prise de tous les délinquants et gens qui sont à prendre,

qu'a toutes aultres personnes il est défendu faire prise en ladicte ville et appartenances et de faulxbourgs, desquels droicts, ils ont tousiours jouy seuls depuis qu'ils leur ont esté octroyés des Roys de France et que toutes les fois qu'aultres qu'eux ont voulu faire lesdictes prises, ils y ont donné empeschement de sorte que ladicte prise leur est demeurée.

Du régleme[n]t de la ville de Soissons soulz un prévost.

Maintenant la ville de Soissons quant au fait des armes est gouvernée par un capitaine et pour le regard de la police, le prévost en est juge avec quatre policiens habitants de ladicte ville, pardevant lesquels se décide des affaires de la police au Berfroid du Roy audict Soissons et est à noter que audict Berfroid, de trois ans a aultres, le jour de la feste de St Jehan Baptiste, par les manants et habitants de la ville qui a ces fins s'assemblent au son de la cloche, sont esleuz quatre eschevins nouveaux et d'un an en aultre des collecteurs asservice et rapporteurs de la vente des grains et marchez dudict Soissons; pendant laquelle élection préside ledict prévost estant assis à la charge de Judicature.

Des incursions des Anglois au païs de Soissons.

L'an mil trois cens soixante et onze, les Anglois conduicts par Messire Pierre de Candalle, comte, passoient par la rivière d'Aixne près de Soissons, mais contraincte leur fut d'y passer sans aucun malfaire, car le Seigneur de Coucy, Enguerrand, comte dudict

Soissons avoit donné si bon ordre en ses terres que les dicts Anglois n'osèrent jamais s'esmouvoir pour piller ni ravager comme ils faisoient ès aultres lieux où ils passaient.

L'an ensuyvant mil trois cens soixante et douze, le duc de Lancastre avec lesdicts Anglois descendirent en France en une matinée non loin de Soissons. Il advint que lesdicts Anglois au nombre de six vingt lances, gastèrent et fourragèrent fort le país, mesme se jectaient sur une embusche de Bourguignons et François desquels estoient souverains, Messire Jehan de Vienne, Jehan de Vielli, Guillaulme de Bourdes, Jehan de Coucy, le Vicomte de Meaulx et les Sœurs de Rayneval et de la Bonne et plusieurs aultres Chevalliers et Escuiers en nombre environ de trois cens lances, lesquels costoient tousiours lesdicts Anglois, et si avoient lesdicts Bourguignons et François laissé leur embusche en un boschet non loing de Soissons. Or ainsy que lesdicts Anglois courroient ça et là, pillant les villages, ils passèrent ladicte embusche sans considérer que leur armée estoit loing d'une grosse lieue. Ce voiant lesdicts François et Bourguignons, sortoient hors du bois, leurs enseignes et pennons déployés.


Quand les Anglois eurent ce apperçu, ils furent d'avis d'envoyer en toute dilligence vers leur ost, mais sur ce pourparler, Messire Gaultier Huc, vaillant capitaine Anglois monté sur un bon cheval, sa lance au poing, sans aultre armure qu'une cote de fer qu'il avoit vestu, commença à courir contre lesdicts François et Bourguignons. Et lors se commencèrent à battre furieusement les deux armées l'une contre l'autre, en sorte que desdicts Anglois en demeura bien petit nombre, et y fut tué entr'aultres ledict capitaine Gaultier Huc et de près Messire Jehan Radevin, Thomas Fouque, Hugues Brunel, Thomas le Lépecier, Thomas Lebreton et aultres.

L'an mil trois cent quatre vingt, au mois de juillet Messire Thomas, fils d'Edouard, passa par le país de


Soissonais avec six mille Anglois et passa la rivière d'Aixne.

L'an mil trois cent quatre vingt et un au mois de juillet, Messire Thomas fils d'Edouard roy d'Angletaire avec six mille, descendit à Calais et fit une course vers Soissons où ils passerent la rivière d'Aixne, gastant et pillant le país par grande oultrance.

Du mariage de Philippe, comte de Nevers.

 'an mil quatre cens et neuf, le jour de la feste St George, en la ville de Soissons, fut solennisé fort magnifiquement et en grand triomphe, le mariage d'entre Philippe, comte de Nevers et la fille de Messire Enguerrand de Coucy jadis comte dudict Soissons, auquel mariage assistèrent le duc de Bourgogne, frère audict comte de Nevers, la duchesse de Lorraine, la duchesse de Vaudemont et aultres seigneurs et dames qui y estoient pour honorer la dame de Coucy, veuve dudict comte Enguerrand.

Prise de Soissons.

 'an mil quatre cens quatorze, le duc de Bourgogne prit sur le roy Charles VI^e la ville de Soissons, mais peu de temps après le Roy la reprit par assault et furent tuées douze cens personnes de la ville. Tout fut pillé et volé, mesme les trésors des églises, les nonnains violées comme aussy les femmes et filles en la présence de leur père et mère ou de leurs maris, lesquelles estoient livrées aux valets après que les maistre en avoient faict leur plaisir.

Autre prise de Soissons.



L'an mil quatre cens dix huict, en un point du jour par la porte de l'Eau, fut prise la ville de Soissons, par les Daulphinois conduicts par le seigneur de Rocqueaux qui faisoit sa demeure au chasteau de Pierrefonds où il estoit en garnison pour Mgr le Daulphin. Lors de ladicte prise estoit gouverneur de ladicte ville le sieur de Longueval, lequel se sauva luy et aultres grands seigneurs, avec grand peine pardessus les murs. La ville et les églises furent de rechef pillées, devastées et robbez en la plus grande partie de leurs richesses. En ladicte année fut donnée une bataille au païs de Soissons entre les seigneurs de Longueval et deux capitaines nommés Lahire et Potron, en laquelle bataille furent déconfits les gens dudict Longueval.

L'an ensuivant qui fut l'an mil quatre cens dix neuf, par le conseil des Parisiens, Philippe duc de Bourgogne s'allia avec Henry roy d'Angleterre ès mains duquel, ils mirent la ville de Paris et plusieurs aultres de la France entre lesquelles Soissons en fut l'une, comme il est coniecturé, car il est certain que ce fut en ce temps là, que ladicte ville fut prise des Anglois, combien qu'on ne sache par quels moïens.

L'an mil quatre cens trente, le roy Charles fils et successeur de Charles Sixiesme estant en la ville de Rheims, où il s'estoit fait sacrer accompagné de Jehanne la Pucelle et de plusieurs seigneurs de son royaume, avoit ses ambassades ès prochaines villes comme Laon, Soissons, Vailly et autres que tenoient les Anglois, lesquelles incontinent se rendirent à son obéissance, ra'quoy il vint audict Soissons où il fut rep'eu en grand honneur et y seiourna l'espace de trois jours, pendant

lesquels plusieurs villes se vindrent pareillement rendre et mettre en son obéissance et fault noter que pour lors les Anglois possédaient la plus grande partie du Royaulme de France. Audict an mil quatre cens et trente, les seigneurs capitaines françois et Jehanne la Pucelle voulurent aller combattre les Anglois qui avoient pris le chasteau de de Choisy, mais ils ne purent passer par dedans la ville de Soissons et fuiant les Français, car un capitaine picquart qui estoit dedans ne le voulut souffrir. Mais quelque temps après en la mesme année, tant par ledict capitaine picquart qu'aultres moïens, ladicte ville fut vendue et mise es mains de Messire Jehan de Luxembourg qui tenoit les partis des Anglois, qui fut cause qu'ayant le passage à commandement, que lesdicts Anglois firent mettre le siège devant Compiègne où ladicte Pucelle fut prise des Anglois.

L'an mil quatre cens trente six la ville de Soissons fut prise d'emblée sur Messire Guy de Roye, qui en estoit gouverneur pour Messire Jehan de Luxembourg, lequel en estant adverty, fut fort fasché et courroucé parcequ'il disoit la dicte ville appartenir, en la plus grande partie, hérécitablement à sa fille Jehanne, de la comtesse de St Paul et dudit Soissons. Parquoy il esleva une grosse armée et mena grande guerre au pais de Soissonnois, qui en fut fort détruit et ravagé.

L'an mil quatre cens quarante et ung, le Roy passa à Soissons avec une bien grosse armée lorsqu'il alloit assaillir Creil que tenoient les Anglois.

De la maison de charité appelée St Ladre.

Le ne pourray réciter particulièrement qui est le principal et premier fondateur de l'église et maison de St Lazare, à présent dicte la charité et l'église de St Ladre, parceque les pauvres mallades de la lèpre y sont nourris et alimentez, mais il est certain que

plusieurs sieurs évesques et riches bourgeois de Soissons ont donné à ladicte maison de grands biens. Anciennement es environs de ladicte maison, il y avoit une forest, comme il m'est apparu par plusieurs chartes et enseignements de ladicte maison, dont la plupart sont dattées de l'an mil deux cens soixante et aultres années suivantes, lesdictes forestz appartenoient, partie au Roy de France, partie à Nostre Dame aux nonnains et partie à St Jehan des Vignes de Soissons, qui montre bien que ces temps, il y avoit des boys et forestz de toutes parts près de ladicte ville, car du costé d'orient, estoit la forest de St Médard autrement dicte Ida ou Patella Solis ; du costé du midy les forestz de Nostre Dame et de St Jehan des Vignes, du costé d'occident est la rivière d'Aixne et du costé du septentrion estoit la forest du Roy qui jusques à présent est la forest de Rethz, qui est de merveilleuse et grande estendue, et n'y a fort longtemps, comme j'ay ouï dire, qu'il y avoit auprès de Maulpas des vestiges et enseignements, comme ladicte forest de Rethz avoit venu jusques en ce lieu. Et encore à présent il y a audict lieu une place nommée le Bois aux Clercs où alloient les escholliers se resiouyr et esbattre par certains jours de l'année.

**Mémoires des choses advenues entr'aultres
à Soissons depuis l'an mil quatre cens
cinquante.**

Par plusieurs registres et comptes de la ville, il m'est apparu comme en l'année mil quatre cens soixante furent prises plusieurs pierres à l'ancienne maison des Cordeliers pour accomplir plusieurs ouvrages à la porte neuve dudict Soissons.

L'an mil quatre cens soixante et quatre, fut faicte la chaussée du Pont dormant de ladicte porte neuve, par Jacques Truffin.

Deux ans après qui fut l'an mil quatre cens soixante six, advindrent de grands vents et tempestes qui desmolirent plusieurs beaux édifices, tant d'églises que maisons ; entr'autes l'abaye de St Crespin le Grand fut en la plus grande partie desmolye, tesmoing Monstrelet en sa cronicque.

En ladicte année en la ville de Paris estoit une grande pestilence qui faisoit mourir du peuple en nombre infiny, pour à quoy obvier, furent requises les fiertes des Benoist saints martirs, St Crespin et St Crespinian, qui à ces fins furent portées en la ville de Paris, auquel lieu on fit quête d'argent, affin de réparer leur église, comme dict est.

L'an ensuivant, c'est à sçavoir, l'an mil quatre cens soixante neuf, par Madame Blanche Damire Branche femme de noble homme Pierre Pin chevalier, conseiller et chambellan du Roy, fut faicte vendiction et transport du fief des changes à Soissons, moïennant la Somme de trois cens livres parisis, ce acceptant par Offroid Moreau, procureur et argentier de ville. Auparavant ladicte vendition, ladicte ville rendoit pour les dictz changes, aux comtes de Soissons dont ladicte Damire Branche estoit yssue, la somme de vingt quatre livres parisis de rente. Lors de ladicte vendition et auparavant se vendoient les poissons et marrées, audedans de ladicte maison du Change, ès environs de laquelle estoient plusieurs petites maisonnettes où on vendoit la chair. Audevant dudict hostel estoit le pillory et s'y faisoit-on soubvent les exécutions des malfaiteurs. Pourquoy ladicte ville rendoit aux comtes de Soissons trois obolles neretz pour le pied de l'Echelle. Maintenant ledict hostel du change est appelé « *la Boucherie* » où se vend la chair. — Parquoy les doyen et maistres bouchers dudict Soissons, rendent par chacun an vingt quatre livres parisis de rente à ladicte ville, et les poissons et marrées se vendent auprès dudict hostel et aultres lieux publics, comme au grand marché. Le pillory est maintenant audict grand marché, où se font à présent les exécutions des malfaiteurs.

L'an mil quatre cens soixante et dix furent abattues et desmolyes, les maisons des faulxbourgs de Soissons, par Brigrat, Prot et Jehan de Bucy massons, et n'ay peu scavoir l'occasion pourquoy.

L'an mil quatre cens quatre vingt trois, par Charles septiesme, la ville de Soissons fut déclarée affranchie des impositions qui se prenoient par chacun an, sur le pain et le vin qu'on vendoit lors en ladicte ville, laquelle exemption a esté depuis ratifiée successivement par les Roys de France.

L'an mil quatre cent quatre vingt cinq, le Seigneur de Ligny estoit ès environs de Soissons avec trois cens lances, auquel les habitants furent contraincts faire présents de grande valeur, pour garder ledict païs, parceque passant en quelques lieux, ils faisoient grand dommage.

En la même année, Messieurs de la ville repçurent mission de la part de Madame de Luxembourg, par lesquels elle advertissoit les habitants de se tenir sur leurs gardes, parceque les garnisons de Beauvais et aultres, avoient conspiré contré ladicte ville et délibéré de la prendre. Les dictz habitants advertyrent ceulx de Vailly, d'aultant que ladicte conspiration estoit aussy contr'eulx. Qui fut cause que lesdictes villes furent gardées.

L'an mil cinq cens vingt deux, certaines compagnies de gens de guerre, qu'on appelloit les advanturiers ou les six mille diables, surprirent la ville de Meaulx et depuis vindrent à Soissons où Jehan Levesque, escuyer et esleu dudict Soissons, leur ouvrit librement les portes, soubz quelque prétexte donné à entendre, qu'ils ne feroient aucun dommage en ladicte ville. Mais sitôt qu'ils y furent ce fut grande pitié de veoir le désastre qu'ils faisoient. Ils jouyssaient des biens des habitants comme bon leur sembloit et à leur volonté, à l'occasion de quoy, ils ont esté depuis appelés diables,

NOTES

Des origines de Soissons

J'ai travaillé toujours en désirant mieulx faire
En faveur du pais. Un aultre fera mieulx
Qui de mieulx rechercher sera trop plus soigneux;
Et s'il y met la main, il ne m'en doibt desplaire.
(Michel Berthin, curé de Chaudun.)

Berlette au premier chapitre de ses antiquitez, dit que 488 ans av. J.-C., Brennus fonda sur les bords de l'Aisne, un château fort pour marquer l'endroit où il s'était arrêté et fortifié et qu'il le nomma Cessio Senonensium ou arrêst des Seunois.

Au deuxième chapitre, il annonce avec une certaine solennité que l'an du monde 3.865 ou 103 av. J.-C. la ville de Soissons fut premièrement commencée à bâtir par l'un des fils de Marius nommé Sessius.

Il y a là une contradiction apparente qui n'a pas dû lui échapper. Cependant il ne s'en embarrasse pas, ne cherche pas à l'expliquer et continue imperturbablement sa narration. En historien fidèle, consciencieux et modeste, il raconte simplement ce qu'il sait. Ce qu'il a lu et ce qui constitue le fond des connaissances historiques de son temps. Michel Berthin son continuateur et son correcteur comme il le dit lui-même, ne se montre pas d'au-si bonne composition. La contradiction de ces deux événements l'offusque.

Berlette, dit-il, reçoit d'André Thevet, cosmographe

comme monnoye de bon aloi, les deux opinions qu'il émet sur la fondation de Soissons, sans s'en informer plus avant. Comment s'est-il pu faire, ajoute-t-il plus loin, que Sessius ait commencé à bâtir une ville qui deux cents ans auparavant était fondée par Brenne ? Cependant ce problème le préoccupe, il reconnaît que Brennus a construit vers l'occident une façon de forteresse pour la sécurité de ses soldats. Il ajoute : « vo là ce qu'en dit Berlette sans nommer les auteurs de cette opinion. Toutefois j'estime bien qu'il l'a tirée et narrée des Croniques de Hainaut, 3^e livre 18^e ch p tre où il est escript que Brennus frère de Belinus fonda Soissons sur la rivière d'Aixne. »

Cette concession ne le satisfait pas, le doute subsiste toujours dans son esprit ; dans le 3^e chapitre de son histoire de Soissons, il revient à cette question qui l'obsède. Mais à ce moment il s'égare dans des supputations de dates, abusé par le mot Brennus qui lui font confondre en une seule et même personne, le Brenn qui est supposé avoir fondé Soissons en 488 et celui qui assiegea Rome en l'an 310.

Enfin il termine ce troisième chapitre par cette phrase à noter : « toute fois il est bien croiable que auparavant en cette belle et plantureuse vallée où est assise Soissons, il y avait quelque grosse bourgade ou ville que Brenne fit mieux fermer et fortifier. » Voilà donc Michel Berthin, sans s'en douter, converti à l'opinion de Berlette, c'est à dire aux deux fondations de Soissons.

Il n'est peut-être pas hors de propos, de rappeler ici, que les historiens modernes sont à peu pres d'accord pour ne pas considérer le mot Brennus comme un nom personnel.

Brenn, en latin Brennus, serait la qualification de certains chefs ou rois Gaulois. Il n'en est guère question dans l'histoire qu'au moment de l'expédition de 310. César n'en parle pas. Brenn est peut-être un nom générique et dynastique. Il appartiendrait à une famille de princes Gaulois d'origine Kimrique et pourrait être assimilé au nom de « Pharaon » qui a servi à caractériser une série particulière de Souverains Egyptiens. Il n'est pas facile de se reconnaître dans cet imbroglio des Brennus, Brennius et Belinus, sans parler du contestable Sessius, et d'en dégager une certitude

historique. Néanmoins, dans ce brouillard, un point obscur encore peut être entrevu, c'est la préexistence d'un château fort, d'un castrum, d'un Dun pour employer le mot Gaulois, situé dans le voisinage de Soissons.

La date indiquée par Berlette et d'anciens chroniqueurs, de la fondation en 488 d'une forteresse concorde-t-elle avec un important événement contemporain ?

Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*, (tome 1^{er}) raconte une formidable invasion en Gaule, de Kimris, partis (631 à 587) des pays transrhénans appelés aujourd'hui le Jutland et la Hollande. Ces hordes guerrières, après avoir ravagé et conquis les pays belges, se seraient établis dans le sud de l'Angleterre. (H. Martin, *Histoire de Soissons*, tome 1^{er} p. 5)

Le lecteur le plus réfractaire ne pourra rejeter comme impossible et improbable, l'expédition d'un Brennus partant cent ans après d'Angleterre et envahissant la Gaule. Il commandait ces guerriers d'origine Kimrique que les historiens ont depuis désigné sous le nom de Senones.

Cependant la date de 488 est sujette à contestation, on peut lui préférer celle de 315, au moment de la poussée des Gaulois Senones vers l'Italie et Rome. Cette différence de dates ne peut compromettre en rien l'existence d'un château-fort ou Castrum non loin de Soissons.

Pour se rendre compte des difficultés que les auteurs ont rencontré pour écrire l'histoire de ces temps tourmentés, il est nécessaire de rappeler que pendant les six cents ans qui précédèrent la venue du Christ, la Gaule fut le théâtre d'invasions répétées.

On peut les comparer à une inondation prolongée oscillant du nord au midi, de l'est à l'ouest. Submergeant et détruisant tout ce qu'elle rencontrait sur son passage. Il est donc facile d'avancer, mais non de préciser que vers l'An 105, une troupe d'aventuriers, mit le siège devant l'ancien Soissons, le prit d'assaut et massacra tous ses habitants. Cette catastrophe correspond, en effet à l'irruption des Kimris-Teutons dont parle A. Thierry au 2^e vol. de son *Histoire des Gaulois*, tome II p. 7.

« Les champs furent dévastés, les villes brûlées, le peuple « désertant les campagnes, se pressa de toutes parts dans

« les enceintes fortifiées où la faim ne tarda pas à le suivre ;
« mais sa résistance fut héroïque, on vit, dans plus d'une
« ville, les assiégés réduits à une effroyable nourriture,
« plutôt que de céder, sacrifier ceux d'entr'eux que l'âge ou
« la faiblesse rendaient inutiles à la commune défense. Ces
« épouvantables calamités durèrent près d'un an. »

Cela se passait vers l'an 109. Pourquoi la ville de Suession (?) qu'elle fut sur la montagne ou dans la vallée, aurait-elle échappé au sort commun ?

Ne peut-on donc trouver excessive, la sévérité de certains auteurs qui n'ont pas craint, sans examen consciencieux, de taxer de fables ridicules, les récits de Berlette et d'autres chroniqueurs sur la fondation de Soissons. Les historiens de ce temps étaient plus près que nous de trois cents ans, de ces événements, c'est quelque chose, et peut être avaient-ils à leur disposition des documents qui nous font défaut aujourd'hui.

Est-il donc absurde de supposer que quatre ans après ce désastre, la ville fut rebâtie dans la plaine

Il faut maintenant confesser que toutes les considérations historiques qui précèdent, ne pourraient tirer à conséquence sérieuse et risqueraient fort de rester dans le domaine de la spéculation pure, sans la sanction topique et matérielle dont il va être bientôt question.

La ville sous la domination romaine avait reçu d'Auguste ou de l'un de ses successeurs immédiats, le nom d'Augusta Suessionum. Avant elle s'appelait Noviodunum qui a été la capitale des Suessions, branche de la grande famille Belge. D'où vient cette appellation ? Les savants du moyen âge lui ont cherché une étymologie. Paschal Radbert, abbé de Corbie, les appelle *Vesones* ou *Vesones*, Guillaume Breton prétend qu'ils étaient suèves et les raffinés d'étymologie font dériver Suession de l'Allemand Weiss qui signifie « blanc ». Il est fâcheux que Berlette n'ait pas avancé qu'il venait de Sessius, son interprétation vaudrait toutes les précédentes.

On ne peut passer sous silence la légende de ces guerriers Troyens, échappés à la ruine de leur illustre patrie, qui conduit par un fils de Priam se seraient établis chez les Suessions, le roman ne serait pas complet, si le chef de

ces nobles exilés n'avait pas été choisi pour époux par la fille du roi, séduite par sa bonne grâce.

Dom Gilleson, Dom Caffiaux, Melchior Regnault racontent cette tradition avec une complaisance évidente. Ils ne sont pas les seuls, du reste, car la persistance et l'accord de nombreux chroniqueurs à répéter l'histoire de l'exode Troyen en Gaule, sont assez curieux et méritent une mention. N'y aurait il pas une certaine relation entre ces légendes et la doctrine actuelle qui prétend que les Gaulois et les Celtes sont originaires de l'Asie-Mineure ? Quant à Sessius, ce prétendu fils de Marius, son existence et son expédition ne paraissent pas démontrées, il vaut mieux qu'il n'en soit pas question.

On connaît la signification de Noviodunum. Ce nom est composé de neu (all. new angl.) et dunum, forteresse. Car dunum n'a jamais voulu dire montagne ou lieu élevé.

Les philologues du XVIII^e et du commencement du XIX^e siècle, auraient confondu le lieu avec la chose. La véritable définition de Dun, cause de tant de disputes serait : *arx*, *Castrum*, *Stadt*, et comme le dictionnaire celtique, très récent qui la donne est allemand il n'y est pas question de « berg » qui rendrait exactement le sens qu'à tort ou attribuait à Dun. Noviodunum signifierait donc en latin *novum castrum* et en français neuf château. Il y a eu en Gaule des Noviodunum comme il y a présentement des neuf château ou neuf chatel. César en cite deux autres : l'un qui serait le Nevers actuel et l'autre dans le pays des Bituriges. A notre Noviodunum on ajoutait Suessionum pour le distinguer des précédents.

L'histoire en mains, on peut admettre la reconstruction de ce nouveau fort, vers l'an 405.

Mais avant de s'établir dans ce Noviodunum, les Gaulois devaient en avoir occupé un plus ancien que des considérations de nécessité, de sûreté ou de plaisir, leur auraient fait abandonner. Des découvertes récentes semblent légitimer cette supposition. Ce que nous appellons aujourd'hui le *Camp de Pommiers*, ne pourrait il pas avoir été cette première résidence des Suessions, leur oppide, car l'endroit en réunit les conditions traditionnelles ?

C'est, sur la montagne de Pommiers, une sorte de promontoire dont la base est baignée par la rivière d'Aisne, aux pentes abruptes, séparé de la plaine par un étranglement en forme d'isthme. Cet étranglement a été fortifié par un fossé profond et par un mur de terre dont la hauteur est encore bien remarquable après vingt siècles écoulés. Les armes de pierres, les fragments de poterie, les médailles et monnaies qu'on y a trouvés et qu'on y trouve tous les jours, prouvent que cet oppide a été le séjour d'une population nombreuse et active.

Depuis 1853 jusqu'à 1885, un seul amateur a pu réunir près de 530 monnaies ou médailles presque toutes Gauloises et d'époques très diverses, surtout antérieures à la conquête romaine.

On doit faire remarquer qu'il n'est question ici que d'une seule collection et qu'on peut avancer que le nombre des pièces trouvées est au moins décuple du chiffre cité plus haut. Cette abondance de monnaies gauloises de toutes les époques, de tous les modules, argent, bronze, potain, ne démontre-t-elle pas l'existence d'une population nombreuse et adonnée au commerce?

Mais de plus, comment expliquer la présence dans la terre de ces trésors abandonnés par leurs possesseurs et qu'après deux mille ans, le soc de la charrue rejette à la surface du sol, à beaucoup d'endroits, calcinés par l'incendie

Que le lecteur se rappelle maintenant l'invasion des Kimris-Teutons (109) racontée par Am. Thierry d'après César : les champs ravagés, les oppides pris et saccagés, leurs défenseurs morts de faim ou massacrés par les vainqueurs.

« En ce temps là, les Gaulois habitant la vallée de
« l'Aisne, à la nouvelle de l'arrivée de ces hordes terribles,
« se réfugièrent dans le vieil oppide avec leurs familles et
« leurs trésors. Ils y soutinrent un siège dont la durée ne
« nous est pas connue. Puis l'oppide fut pris d'assaut et les
« défenseurs passés au fil de l'épée. Il n'en réchappa
« aucun, et les trésors qu'ils avaient enfouis, demeurèrent
« cachés et ignorés jusqu'aux temps modernes. »

Ce récit n'est que de la fantaisie, mais qui pourrait prouver qu'il n'est pas vrai ?

A l'extrémité ouest du retranchement qui ferme la gorge du camp, on remarque une profonde dépression du terrassement. Cet endroit s'appelle encore aujourd'hui « l'assaut, »

Les Kimris s'éloignèrent chargés du butin, laissant les campagnes ravagées et l'oppide saccagé.

Quelques années plus tard les Suessions revinrent dans le pays et fondèrent le Novio Dunum sur l'emplacement de Soissons actuel. Ils en firent leur capitale. Il ne s'y passa probablement aucun événement important jusqu'à l'arrivée de César.

A quel moment fut-il rebâti à la mode romaine ? Est-ce immédiatement après César, sous Auguste, ou l'un de ses successeurs alors qu'on la nomma Augusta ?

A quelque moment que ce fut, c'est évidemment l'œuvre d'architectes romains, ce qui est prouvé par la quadrature de la Cité et ses divisions en damier, disposition dont il est encore facile de se rendre compte. Bornée au nord par les rues de Longpont et des Francs-Boisiers (Melchior Regnault dit par les rues du Collège, des Rats et de Saint-Quentin), à l'Est par la rivière, au Sud par les rues d'Ebroin et des Minimes, et à l'Ouest par celles de la Buerie et des Cordeliers, la ville offrait la figure d'un carré presque parfait qu'on ne retrouve jamais dans celles d'origine authentiquement gauloise.

Il est à remarquer que les fouilles exécutées depuis tant de siècles et sous les motifs les plus divers, n'ont jamais amené la découverte d'armes de pierre, de poteries grossières, de monnaies, en un mot rien de ce qui pourrait faire supposer la préexistence d'une station gauloise. Mais comme le fait observer H. Martin, le sol de notre Cité n'est pas avare de débris, et de reliques marqués au coin de l'art romain. Il ne faut pas se dissimuler les lacunes et les imperfections de la thèse qui précède, l'hypothèse y joue peut-être un trop grand rôle ?

Mais est-il possible de la rejeter, quand preuves et documents sérieux font complètement défaut et qu'il faut se

contenter des insuffisantes narrations d'André Rhevet et de Berlette.

Au demeurant pour le lecteur et l'archéologue trop exigeants et ennemis de toute hypothèse, le soi-disant Camp de Pommiers est condamné à rester une énigme à tout jamais indéchiffrable.

J. P.

Prise de Soissons par César

Quand l'abbé Lebeuf reprochait ses fables à Berlette, il y comprenait probablement le siège de Soissons par César. Le célèbre archéologue ne voulait pas entendre parler de cette ville comme ayant été le Noviodunum des commentaires. Il cherchait et voyait cet oppide partout où il n'était pas, et montrait jusqu'où peut aller l'erreur d'un homme d'esprit abusé par la prévention. Ses fantaisies lui auraient mérité, à son tour, le dédain de Berlette, si celui-ci avait pu revivre de son temps. On ne peut s'imaginer à combien d'archéologues, et non des moins érudits, la préoccupation de ce malheureux Noviodunum a mis l'imagination à la torture et même à l'envers.

Il n'y a pas dans l'arrondissement de Soissons, et même dans celui de Compiègne, une montagne ou une colline, rappelant par sa situation et sa disposition, un oppide quelconque, qui n'ait été désigné comme le seul véritable Noviodunum.

La liste en commence à Braine, passant par Muret, le Mont de Soissons, Pommiers, Coucy, Noyon, pour aboutir aux confins du Beauvoisis.

Malgré tant de savantes dissertations, la question est loin d'être élucidée. — Cependant toutes les chances sont acquises à notre Soissons qui, si honneur il y a, aurait eu, décidément, celui d'être pris par César. La prétention de ceux qui voulaient que ce fut Noyon, n'était pas soutenable. Le d^{te} Scaliger ne les ménage guère, il les traite de

sots et de mauvais plaisants (nugatores). Noyon qui, du reste, n'était, à ce moment de notre histoire, qu'une simple bourgade, s'appelait Novionum ou Novio magus (nouveau marché?) Ce n'est qu'après la ruine de Vermand par les Vandales, que la translation du siège épiscopal commença à lui donner de l'importance.

Il faut reconnaître que l'idée du camp de Pommiers assiégé par César est assez séduisante, quoiqu'en pareille matière on doive rester sur la plus prudente réserve.

Un de nos compatriotes, archéologue très zélé, s'est fait le parrain de cette proposition et la défend avec ardeur. Sa propre conviction ne lui suffisant pas, il a invoqué l'appui de savants spéciaux et d'une compétence indiscutable qui lui ont donné raison. Peut-être se sont-ils un peu hâté.

Noviodunum existait-il là où est actuellement Soissons ? Est-ce au vieil oppide ou à la ville de construction récente qu'Auguste ou un de ses successeurs a donné le non d'Augusta Suessionum ? Le texte de César ne fournit aucun éclaircissement. Le conquérant part de Pontavert, il arrive devant Noviodunum après une longue marche. Il ne peut emporter l'oppide d'emblée, comme il l'espérait, à cause de la profondeur des fossés et de la hauteur des murailles. Noviodunum se rend quelques jours après, et César poursuit sa marche triomphante vers les Bellovaques. C'est tout et c'est bien peu pour dégager les inconnues de cet obscur problème.

L'abbaye de Notre Dame

Elle était un des premiers et des plus renommés couvents de France. Comme le dit Berlette, il avait été très richement doté par ses fondateurs. Après eux, les rois, les princes et les évêques se signalèrent à l'envi, par leurs générosités. Sa réputation s'étendait au loin et y attirait les plus grandes dames. On y recevait les filles de la noblesse et de la haute bourgeoisie destinées à l'état religieux. — L'abbaye fut souvent gouvernée par des princesses du sang royal entre lesquelles il faut citer Madame Henriette de Lorraine d'Har-

court, morte en 1674. Apparentée à la famille royale, jouissant à la Cour d'un grand crédit, elle régnait autant dans la ville que dans son couvent. C'est à elle que l'on doit la suppression de la rue d'Ebroin, qui continuant la rue Saint-Antoine, aboutissait à celle de Notre-Dame. Elle avait résolu de réunir à l'enceinte des bâtiments conventuels, le grand jardin qui en était séparé par cette rue d'Ebroin et qui est à présent le champ de manœuvres de la caserne.

Cette suppression n'était pas du goût des bourgeois, ils luttèrent longtemps, mais en fin de compte, ils durent céder et se résigner. Entr'autres compensations, ils obtinrent le droit de construire un égout vouté, qui traversant le jardin, allait déboucher dans la rivière. On voit encore aujourd'hui l'orifice de cet égout au bord du trottoir qui fait face à la rue Saint-Antoine.

En 1620, le chiffre de la dot exigée pour l'admission au couvent était assez élevé. En outre d'une pension annuelle, la postulante était tenue de verser quinze cents livres tournois pour son noviciat, et quinze cents autres livres le jour où elle prononçait ses vœux. Ces trois mille livres représentent à peu près quinze à vingt mille francs de notre monnaie.

À la fin du xvii^e siècle, les revenus de Notre-Dame étaient encore du double supérieur à ceux des plus riches couvents d'hommes de Soissons (1698).

Ils s'élevaient à quarante-cinq mille livres, à peu près trois cent mille francs. Ceux de Saint-Jean n'étaient que de vingt-trois mille livres, et ceux de Saint-Médard de vingt deux mille. Ces chiffres sont donnés par M. Sanson, intendant général de la province.

Cette prospérité matérielle avait, à la longue, amené le goût du bien-être et en même temps occasionné un certain relâchement dans cette discipline ascétique, qui, dans des temps plus sévères, avait fait la gloire et la réputation de la Communauté. Une muse soissonnaise, M^{lle} Helène de Bazin, auteur d'un poème sur Soissons (1712.), raconte une visite qu'elle fit, vers cette époque, aux religieuses de Notre Dame:

Des épouses du Christ, j'exaltais la constance.
Je croyais leur état un état de souffrance.

.
De cent nobles beautés, j'y vis la troupe aimable
Bénir les douces lois d'une abbesse adorable.

C'était M^{me} de Fiesque.

Là, les plaisirs sont purs et la paix permanente,
Sans livrer de combats, la grâce est triomphante.

On était, paraît-il, bien loin des rigueurs de l'observance,
une discipline des plus maternelles l'avait remplacée.

Notre muse n'y tient plus, et, transportée, elle ajoute :

Que dis-je, il faut céler leur trop heureux destin,
Ou l'on verrait bientôt finir le genre humain.

La surprise et l'enthousiasme de l'auteur, doivent faire excuser la modestie de la rime. M^{lle} Hélène de Bazin était de la famille des barons de Bazin qui furent pendant plus d'un siècle, grands baillis de Soissons. Sous Henri IV, il y avait à Ploisy des seigneurs de ce nom.

Le Théâtre gallo-romain

En parlant des maçonneries et des espèces de tours découvertes non loin de l'église Saint-Remy, au moment de la reconstruction des fortifications en 1551, Berlette et Berthin n'avaient aucun soupçon de l'édifice auquel elles devaient appartenir. Ce prétendu château fort, cette ancienne église, ces tours n'étaient-ils pas les ruines du parvis du théâtre romain construit sur la pente nord de la colline Saint-Jean. M. de la Prairie, président de la Société archéologique, après une étude attentive, a publié, sur ce sujet, dans le *Bulletin* de la Société (année 1848), un travail aussi sérieux qu'intéressant. Il n'y aurait qu'à y renvoyer le lecteur, si l'auteur de ces notes, tout en regrertant de se

trouver en contradiction avec une autorité aussi compétente, n'avait à présenter une observation d'une nature assez delicate.

Il s'agit, en effet, d'émettre une opinion contraire à celles reçues et arrêtées jusqu'à ce jour.

Suivant l'erudit President, ce théâtre, soi disant romain, serait antérieur à Clovis et aurait été construit pendant les premiers siècles de l'occupation romaine.

Nous n'en sommes pas convaincu et nous ne pouvons nous empêcher de croire que l'hémicycle de Saint Jean est le théâtre bâti par ordre de Chilperic vers 580, comme il est rapporté dans Grégoire de Tours, lib V, § 4 :

« Quod ille despicens apud Sue-sionas atque Parisius circus edificare precipit eos que populis spectaculum prebens. »

M. de la Prairie déclare n'avoir aucune considération pour cette assertion du chroniqueur tourangeau ; il s'accorde là, pour la suite de son argumentation, des prémisses que nous nous permettrons de lui contester. Les ordres de Chilpéric ont été exécutés à Paris, nous le démontrerons tout-à l'heure. Si nous en croyons l'histoire, ce fantasque, ce prétentieux, ce sanguinaire mérovingien n'était pas homme à souffrir qu'ils ne le fussent pas à Soissons, sa capitale. S'il y avait eu un cirque autrefois, il devait être situé plus à proximité de la colonie et des troupes romaines, c'est-à-dire dans les environs de la *Balasteria* ou château d'Allebastre, qui jusqu'à Clovis était le siège du Gouvernement et la résidence du proconsul. L'existence de ce cirque est bien hypothétique, cependant le martyre de Crespin et Crespinian et ce mot *Chaye* ou *Cavea* nous autorise à y croire... mais nous y reviendrons.

L'édifice en question, c'est-à-dire celui de Saint-Jean, n'est pas un cirque proprement dit, aménagé pour les luttes des gladiateurs et les combats de bêtes féroces, c'est un théâtre disposé pour des plaisirs intellectuels. Est-il admissible que les Romains, au début de l'occupation des Gaules, aient construit un monument destiné seulement à l'audition des tragédies ou des comédies. De quoi se préoccupaient-ils ? De l'absorption, de l'assimilation de ces peuples encore barbares. Il fallait les séduire autrement

que par des représentations littéraires, dont leur ignorance de la langue latine les aurait écartés. Les arènes de la rue Monge n'en sont-elles pas la démonstration probante. C'est bien là le véritable cirque ellipsoïde, fermé, qui devait rappeler aux soldats romains les cirques de l'Italie, avec leurs jeux sanglants. On croit qu'il fut bâti trois cents ans avant Clovis. Les émouvants combats des gladiateurs devaient, on en conviendra, intéresser autrement les Gaulois, que les œuvres de Plaute ou de Térence. N'oublions pas que ces arènes étaient à proximité du palais des Thermes, habité par l'Empereur ou par ses lieutenants.

Dans sa farouche ardeur de néophyte, Clovis, à l'instigation probable des prêtres qui l'entouraient, abolit les combats de cirques et abandonna ceux-ci aux injures des hommes et du temps. Après la bataille de Soissons, le palais de Syagrius, qui était aussi l'Arsenal, fut pillé et ravagé par les soldats francs et à partir de ce moment resta désert et abandonné. Cent ans plus tard, Chilpéric, plus soucieux de civilisation qu'on n'aurait pu le supposer, ordonna la construction de deux théâtres. Les arènes de Paris à moitié ruinées furent réparées, et dans le petit axe, sur les gradins, on éleva un théâtre regardant le Midi.

Brunet Latin, dans ses « Faictz des Romains », en parle dans les termes suivants :

« ... et mesmement puisque les Rois Chilpéric, qui fu
« fiuz de leur fil ot fet ; théâtre ès vingnes qui sont entre
« Sainte-Geneviève et Saint-Victor ; de ce théâtre que ce
« vos die durait encor une partie en estant o jour que li
« Rois Phelipes commença Paris de murs à ceindre par
« devers Petit Pont (1211). » (*Romania* 1883, t. 14, p. 11).

Il est bien curieux de voir qu'à trois cents ans de distance la reconstructions de fortifications fait retrouver les deux cirques.

En même temps, on dut élever le théâtre de Soissons à l'endroit où on l'a découvert. Ce fut un théâtre, car Chilpéric, héritier des répugnances religieuses de son aïeul, ne voulait entendre parler ni des cirques ni de leurs combats contraires à la charité chrétienne. L'architecte s'est évidemment inspiré de l'édifice de Paris. Il a choisi un emplacement identique, c'est-à-dire une colline peu dis-

tante de la ville mérovingienne, sur la pente Nord de laquelle il a assis sa construction, de façon à ce que les spectateurs ne fussent pas incommodés par le soleil de l'après-midi. Comme à Paris, il a employé le petit appareil ; dans le gros œuvre, il a intercalé les mêmes tours en creux, destinées à soutenir en bas la poussée des terres, et à recevoir aux étages supérieurs des statues de marbre.

L'édifice est complètement romain, c'est évident, et il ne pouvait en être autrement. En s'implantant dans un pays qui n'avait aucune espèce d'architecture, les Italiens y avaient introduit leur art et leurs procédés, qui n'ayant à supporter aucune concurrence, y conservèrent toute leur pureté originaire.

Bien plus, quand les Francs les eurent chassés de la Gaule, ils conservèrent les industries et les arts de leurs prédécesseurs, en même temps que leurs architectes et leurs ouvriers qui ne changèrent rien à leurs habitudes.

Ils s'inspirèrent pour le théâtre de Soissons des monuments analogues existant déjà dans la Gaule méridionale et en Italie, comme ils devaient dès cette époque et plus tard prendre modèle, pour les premières églises chrétiennes, sur les basiliques grecques et italiennes.

L'existence de ce théâtre avant Clovis, sous la domination romaine, n'est nullement démontrée. Existe-t-il un auteur sacré ou profane qui en fasse mention ; en est-il question dans un document ou même dans une simple légende !

L'hagiographie et le martyrologe soissonnais vont peut-être nous aider à soulever péniblement un coin du voile qui cache la vérité. Sous Dioclétien, Crespin et Crespian, dénoncés comme pratiquant et professant la religion prosaïque, sont arrêtés et mis en jugement. Ils paient des plus prolongés et des plus affreux supplices, leur glorieux refus d'abjurer la foi nouvelle. On sait avec quelle férocité Riccio se fit l'exécuteur des ordres de Maximien. La légende nous raconte avec une navrante abondance de détails les tortures et la promenade ensanglantée que le bourreau leur fit faire dans les rues de notre cité. Où le drame se termine-t-il ? où les deux martyrs sont-ils décapités ? En un endroit, au bord de la rivière d'Aisne, nommé « le lieu patibulaire », nous dit Berlette, cet historien de

vingt ans, appelé maintenant Saint-Crépin en-Chaye, sanctus Crispinus in Cavea. Cavea, c'est la lueur presque mourante, mais inextinguible, dénonciatrice de l'existence d'un cirque antique.

Cavea n'est pas une cave, ce n'est pas une prison quoique, comme dans tous les cirques, elle n'y manque pas. Cavea, c'est l'ensemble de l'amphithéâtre, ce sont les gradins où le peuple gallo romain venait s'asseoir. C'est pour la réhabilitation, la purification, la sanctification de cette sentine d'atrocités payennes, que les chrétiens ont implanté une église dédiée à la mémoire des saints martyrs, au beau milieu de cette *Cavea* profane.

C'est bien là que Rictiovere a du faire mettre à mort les deux martyrs, il n'aurait eu garde de manquer à cette féroce politique qui y trouvait l'occasion de donner plus de solennité à la répression et de frapper les consciences hésitantes d'une terreur salutaire. C'est bien au bord de la rivière que le bonhomme Roger et sa sœur Pavye vont chercher les saints cadavres et les transportent chez eux, dans un batelet qui remonte seul le courant, poussé par la grâce divine.

Quant au théâtre Saint-Jean, il n'existait pas encore. Nous croyons fermement que c'est celui que Chilpéric fit construire, comme le dit Grégoire de Tours, l'historien des temps mérovingiens, nous avons en plus pour nous l'opinion de Dom Grenier, un maître reconnu en archéologie historique. (1)

Nous reconnaissons du reste que ce procès ne peut être gagné en dernier ressort que le jour où la pioche et un hasard heureux auront mis à découvert quelque vestige d'un véritable cirque romain.

En attendant, le lecteur et le curieux consciencieux, qui voudront se former une opinion quelque peu raisonnée, devront se pénétrer du savant travail de M. de la Prairie.

(1) H. Martin se refuse à y voir un édifice romain.